

Madagascar : nouvel eldorado des compagnies minières et pétrolières

Novembre 2012

Contact :

Viviana Varin
Campagne Industries Extractives
Tél : 33 (0)1 48 51 18 92
viviana.varin@amisdelaterre.org

Par :

L'Association IRESA (Initiative pour la recherche économique et sociale en Afrique sub-saharienne) et les Amis de la Terre France.



**Les Amis
de la Terre**

Document édité par Les Amis de la Terre France en novembre 2012 - **Coordination et édition** : Juliette Renaud (Les Amis de la Terre France) - **Rédaction** : Association IRESA (Initiative pour la recherche économique et sociale en Afrique sub-saharienne) - **Contributions et relecture** : Darek Urbaniak (Les Amis de la Terre Europe), Viviana Varin (Les Amis de la Terre France), Holly Rakotondrambo (Membre de l'Alliance Voahary Gasy) – **Communication et relations presse** : Caroline Prak (01 48 51 18 96 / 06 86 41 53 43)

La Fédération des Amis de la Terre France est une association de protection de l'Homme et de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de tout pouvoir politique ou religieux. Créée en 1970, elle a contribué à la fondation du mouvement écologiste français et à la formation du premier réseau écologiste mondial – Les Amis de la Terre International – présent dans 76 pays et réunissant 2 millions de membres sur les cinq continents. En France, les Amis de la Terre forment un réseau d'une trentaine de groupes locaux autonomes, qui agissent selon leurs priorités locales et relaient les campagnes nationales et internationales sur la base d'un engagement commun en faveur de la justice sociale et environnementale.

Contact : Les Amis de la Terre France - 2B, rue Jules Ferry •93100 Montreuil

Tél. : 01 48 51 32 22 • **Fax** : 01 48 51 95 12 • **Mail** : france@amisdelaterre.org



Ce rapport est publié avec le soutien financier de la Commission européenne, dans le cadre du projet "Making Extractive Industry Work for Climate and Development". Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des Amis de la Terre Europe, des Amis de la Terre Pays-Bas, des Amis de la Terre France et de CEE Bankwatch, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Sommaire

Introduction

I. Madagascar, une cible de choix pour les multinationales extractives

II. Madagascar, nouvelle frontière de l'exploitation pétrolière

III. Quand Madagascar bascule dans l'industrie minière

Conclusion

Recommandations

Introduction

Aujourd'hui, les modes de production et de consommation des pays du Nord mènent à une surconsommation de ressources telles que les hydrocarbures, les métaux, l'eau, ou encore le bois. L'accès aux biens naturels à un moindre coût semble être devenu la priorité des Etats et des entreprises multinationales, qui veulent répondre à cette demande croissante. Cette course effrénée pour s'approvisionner en matières premières aboutit à un essor des projets extractifs, repoussant toujours plus loin les limites de l'acceptable.

En l'absence de politiques qui encouragent l'efficacité énergétique et l'utilisation de combustibles plus propres et non fossiles, et dans un contexte de déclin de la production de pétrole conventionnel, les investissements dans les sources de pétrole « non-conventionnelles » et plus polluantes – huiles lourdes, sables bitumineux, schistes bitumineux, huiles de schiste, offshore profond – sont en train d'augmenter.

Néanmoins, la satisfaction de ces demandes se fait au détriment des populations, principalement celles des pays du Sud, où se trouvent l'essentiel de ces biens naturels. On assiste à un véritable pillage et, pour les populations locales, les industries extractives sont bien souvent synonymes de la destruction et de la contamination de leur environnement, ainsi que de la perte de leurs moyens de subsistance.

Doté d'un potentiel pétrolier et minier impressionnant, Madagascar constitue une nouvelle proie de cet extractivisme. En raison d'une législation particulièrement favorable aux grands groupes industriels, l'activité extractive jadis « artisanale » est entrée dans une nouvelle phase ces dernières années avec l'installation de projets miniers gigantesques et l'intérêt croissant que portent les multinationales pétrolières à la Grande Île. Les équilibres sociaux et environnementaux sont aujourd'hui gravement mis en danger par cette ruée vers les richesses du sous-sol malgache.

Une situation d'autant plus inquiétante que Madagascar traverse depuis des années, pour ne pas dire des décennies, une grave crise politique et sociale qui affaiblit considérablement les capacités des pouvoirs publics et des populations à résister à l'offensive des compagnies étrangères. Dans un tel contexte, l'essor de l'extractivisme ne fera qu'exacerber les difficultés auxquelles le pays doit déjà faire face. Les impacts socio-environnementaux associés à l'industrie extractive ne lui permettront en aucun cas d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et plus particulièrement l'objectif 7 qui vise à assurer un environnement humain durable.

I. Madagascar, une cible de choix pour les multinationales extractives

1. Crise politique, pauvreté et pillage des ressources

Madagascar vit depuis des années dans une situation politique instable. Depuis près de quatre ans, le pays est gouverné par une « Haute autorité de transition » (HAT), dirigée par l'ancien maire de la capitale Antananarivo, Andry Rajoelina. Non reconnue internationalement, la HAT est arrivée au pouvoir en mars 2009 après le renversement, par les partisans de M. Rajoelina, de l'ancien président Marc Ravalomanana. Mais ce dernier avait lui aussi accédé au pouvoir en 2002 dans un climat tendu : après des élections contestées, la Grande Île avait failli sombrer dans une guerre civile opposant les partisans de M. Ravalomanana et ceux de son prédécesseur Didier Ratsiraka. Lequel était arrivé au pouvoir en 1975, dans un contexte trouble fait de contestation populaire, de révolution de palais et d'assassinats politiques¹...

Ponctuée de coup d'Etat et de révoltes populaires, la vie politique malgache pourrait se résumer comme une succession de « crises », dont les « élites » locales et les grandes puissances semblent les principales responsables. Manifestant bien peu d'égards pour leur peuple, les premières font trop souvent primer leurs intérêts personnels sur celui des populations qu'elles administrent. Madagascar est « *un pays à deux vitesses, constatait par exemple un rapport publié en 2010 par Banque mondiale, où une minorité est intégrée dans les circuits de décision économique et politique tandis qu'une majorité de la population reste à l'écart*² ».

Quant aux puissances étrangères, conscientes des richesses de Madagascar et de son importance géostratégique, elles hésitent rarement à faire sentir leur influence dans les affaires intérieures du pays. Selon nombre d'analystes, la bataille qui se joue depuis de 2009 entre M. Rajoelina, qui dirige le pays, et M. Ravalomanana, qui s'est exilé en Afrique du Sud, cacherait en partie la lutte d'influence à laquelle se livreraient les Français, favorables au premier, et les Anglo-Saxons, réputés proches du second. Quant aux Chinois, dont on parle de plus en plus ici comme ailleurs, ils ménageraient la chèvre et le chou, prêts à appuyer tous ceux qui défendraient leurs propres intérêts...

Rarement écoutées, et victimes de cette instabilité chronique, les populations malgaches sombrent dans la misère. Au cours de ces quarante dernières années, la croissance économique rapportée au nombre d'habitants a été négative³. La situation s'est encore dégradée depuis la « crise politique » de 2009 qui paralyse largement le pays et a provoqué la suspension des aides internationales. Comme s'en alarmait en décembre 2011 le rapporteur spécial des Nations unies pour l'alimentation, Olivier De Schutter, plus des trois quarts de la population malgache (76,5%) vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté fixé à 468.800 ariary (160 euros) par personne et par an⁴. Une misère qui touche plus encore les populations rurales que les urbains, ajoutait-il : « *35 % de la population rurale a faim [...], et entre 48 et 50,1 % sont vulnérables à l'insécurité alimentaire*⁵ ».

¹ Il avait du quitter le pouvoir au début des années 1990, suite à des révoltes populaires, avant de revenir par les urnes en 1997.

² Adolfo Brizzi, « Organisation sociale : une vue du bas ... pour aider le haut », in Banque mondiale, *Madagascar : vers un agenda de relance économique*, juin 2010, p. 125, juin 2010, p. 42.

³ Banque mondiale, *Madagascar - Après Trois Ans de Crise : Evaluation de la Vulnérabilité et des Politiques Sociales et Perspectives d'Avenir*, mai 2012, Graphique 2.1, « PIB par habitant et Pauvreté (1960-2011) », p. 9 (http://siteresources.worldbank.org/INTMADAGASCARINFRENCH/Resources/ESW-Protection_sociale_vol1.pdf).

⁴ Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Additif - Mission à Madagascar (A/HRC/19/59/Add.4), 26 décembre 2011, p. 3 (http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Rapport_complet_294.pdf).

⁵ Ibid., p. 4.

Dans une telle situation de pauvreté, et en raison du désintérêt manifeste des autorités pour le sort de leurs administrés, les populations malgaches sont les premières victimes de la prédation croissante de la part des entreprises internationales qui cherchent à tirer le meilleur profit du potentiel économique de l'île. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale portent une lourde responsabilité dans ce phénomène : ayant obligé les dirigeants malgaches à « libéraliser » l'économie pour la rendre « attractive » pour les investisseurs étrangers, elles ont affaibli les pouvoirs publics seuls capables de défendre la population contre les appétits des « partenaires » internationaux de Madagascar. Sous prétexte de relancer l'économie, les entreprises étrangères se sont vues octroyer des avantages fiscaux, les « zones franches » ont pullulé, le droit du travail a été « assoupli »⁶, et les Malgaches se trouvent aujourd'hui bien démunis face aux prédateurs qui se bousculent à leur porte.

Comme les modes de vie locaux, la biodiversité est victime de l'intérêt croissant des puissances et des entreprises internationales pour Madagascar. L'affaire qui fit le plus grand bruit, sous la présidence de M. Ravalomanana, fut la révélation de négociations entre les autorités malgaches et la société sud-coréenne Daewoo pour que cette dernière s'approprie 1 300 000 hectares de terres dans différentes parties de l'île pour implanter de l'huile de palme et du maïs. Sous la HAT, la situation de s'est pas améliorée. L'accaparement des terres, l'exploitation forestière, la ruée vers les richesses minières et pétrolières s'intensifient⁷. Le scandale le plus retentissant, depuis l'arrivée de M. Rajoelina au pouvoir, est sans doute celui du pillage du bois de rose malgache. Ce bois, rare et précieux, est exporté de façon illégale et massive vers les pays européens et plus encore vers la Chine où il sert à fabriquer du mobilier ou des instruments de musique⁸.

2. Un pays de grande diversité biologique ... et minérale

Menacées de toute part, les richesses naturelles de Madagascar, quatrième plus grande île de la planète, doivent d'urgence être sauvegardées. La Grande Île est en effet un des espaces les plus riches du monde sur le plan biologique. Classée parmi les pays dits « de mégadiversité »⁹, elle abrite 2% de la biodiversité du globe et une quantité exceptionnelle d'espèces animales et végétales uniques. Et pour cause, le taux d'endémisme y atteint 80 à 90% ! Le témoin le plus célèbre de cette richesse unique est sans conteste le lémurien, devenu à lui seul le symbole du pays. Il n'est pourtant pas le seul animal qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Madagascar compte centaines d'autres espèces animales endémiques : reptiles, batraciens, papillons, oiseaux, amphibiens... On retrouve la même variété en ce qui concerne la flore : outre les différentes variétés de baobabs endémiques, qui font eux aussi la joie des brochures touristiques, des milliers d'espèces végétales ont été répertoriées à Madagascar (palmiers trièdres, orchidées, raphia, viha, etc.). Nombre de ces espèces rares et uniques sont directement menacées par le développement des projets miniers et pétroliers (voir cas étudiés dans parties II et III).

Connue pour son exceptionnelle biodiversité, Madagascar intéresse aussi les géologues, et depuis longtemps, pour la très grande variété de ses ressources minérales. Le sous-sol de la Grande Île regorge de pierres précieuses, de bauxite, de nickel, de fer, de charbon, d'or ou

⁶ Confédération syndicale internationale, *Les normes fondamentales du travail reconnues internationalement à Madagascar : rapport pour l'examen des politiques commerciales de Madagascar par le conseil général de l'OMC*, avril 2008 (<http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/MADAGASCAR.final.FR.pdf>)

⁷ Sur la question des accaparements de terre, voir : Perrine Burnod, « Appropriations foncières : après l'affaire Daewoo, que se passe-t-il à Madagascar », CERI-CNRS, Juin 2011 (http://www.ceri-sciences-po.org/archive/2011/juin/dossier/art_pb.pdf).

⁸ Voir par exemple : Hery Randriamalala and Zhou Liu, "Rosewood of Madagascar: Between democracy and conservation", *Madagascar conservation and développement*, Volume 5, issue 1, Juin 2010 (<http://www.journalmcd.com/index.php/mcd/article/view/167/128>)

⁹ Russel A. Mittermeier et al., « Les pays de mégadiversité », in Pierre Jacquet et Laurence Tubiana, *Regards sur la Terre*, Presses de Sciences Po, 2008, p. 153-154.

de terres rares¹⁰. Entre 1946 et 1968, déjà, le Commissariat à l'énergie atomique français (CEA) mettait en évidence des gîtes d'uranium et exploitait le minerai, notamment à Vinanikarena, au sud d'Antsirabe (centre du pays) et dans la boucle du fleuve Mandraré (région de Tranomaro, sud-est). A la fin des années 1950, la Société de traitement des sables du sud de Madagascar (Sotrassum), filiale de Péchiney et du CEA, exploitait les sables noirs à monazyte, ilménite et zircon des plages et dunes du sud-est de l'île. La chromite est extraite depuis 1968 à Andriamena (nord-ouest) par la Comina, devenue Kraoma lors de sa nationalisation en 1975. Pour autant, jusqu'à une date récente, l'activité minière est essentiellement restée informelle ou artisanale, avec la production d'or et de pierres précieuses ou semi-précieuses (saphir, rubis, aigue-marine, tourmaline, topaze, améthyste, l'émeraude, etc.). Mais le paysage minier malgache est aujourd'hui bouleversé par la mise en exploitation de mines industrielles gigantesques.

L'histoire de la recherche pétrolière sur la Grande Île a également est tout aussi ancienne, avec les premières campagnes d'exploration au tout début du XX^e siècle, dans la région de Tsimiroro (Ouest). Le Syndicat des études et recherches pétrolières (SERP, entreprise publique française) s'installe sur l'île à partir des années 1930, puis la Société des pétroles de Madagascar (filiale d'Elf) dans les années 1950, et enfin Chevron, Agip, Amoco ou d'autres compagnies internationales, qui après l'indépendance, en 1960, ont poursuivi des activités de recherche sur la côte Ouest de l'île, sans jamais franchir le seuil de la mise en exploitation des réserves identifiées, les coûts de production étant jugés trop élevés¹¹.

3. Une législation minière et pétrolière très libérale

Dans le cadre de sa politique de « libéralisation » des pays en développement, la Banque mondiale a impulsé à Madagascar une profonde révision de la législation du secteur extractif dans les années 1990. Cette nouvelle politique¹² s'est concrétisée par l'adoption d'un nouveau code pétrolier en 1996 (Loi n°96-018), d'un nouveau code minier en 1999 (Loi n°99-022)¹³ et d'une loi instituant un régime spécial pour les grands projets miniers en 2002 (Loi n°2001-031 sur les grands investissements miniers – LGIM)¹⁴.

Le nouveau code pétrolier vise à doter Madagascar d'un « *dispositif légal le plus incitatif possible* »¹⁵. L'Office des mines nationales et des industries stratégiques (OMNIS), organisme public créé en 1976 pour superviser l'ensemble des activités minières et pétrolières de l'île¹⁶, reste gestionnaire du domaine national d'hydrocarbures mais les opérations de prospection, d'exploitation, de transformation et de transport sont assurées en association avec des compagnies pétrolières privées. Les entreprises doivent s'acquitter d'une redevance par baril produit, dont le taux est fonction de la quantité produite¹⁷, et d'un impôt direct sur les hydrocarbures (IDH), assis sur les bénéfices, en lieu et place de l'impôt sur les bénéfices¹⁸. Comme c'est généralement le cas dans le secteur pétrolier, le code instaure le principe d'un partage de production entre l'Etat et l'entreprise concessionnaire. La

¹⁰ U.S. Department of the Interior / U.S. Geological Survey, 2010 Minerals Yearbook : Madagascar, juin 2012 (<http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/2010/myb3-2010-ma.pdf>)

¹¹ Voir notamment : « Les richesses du sous-sol », in *Livre d'or de Madagascar*, Cherifienne d'éditions et de publicité, Casablanca, 1950, p. 118

¹² Sur la genèse du cadre légal du secteur extractif malgache, voir notamment Bruno Sarrasin, « Développement minier et protection de l'environnement à Madagascar », in Bonnie Campbell (Ed.), *Ressource minières en Afrique : quelle réglementation pour le développement ?*, Presses de l'Université du Québec, 2010, p. 148-158.

¹³ Amendée en 2005 par la Loi n°2005-021.

¹⁴ Amendée en 2005 par la Loi n°2005-022.

¹⁵ Exposé des motifs, Loi n°1996-018.

¹⁶ A l'origine, l'OMNIS était l'Office *Militaire National* pour les Industries Stratégiques.

¹⁷ Les taux de la redevance sur les hydrocarbures sont fixés par la Loi de finances annuelle. En 2012, le taux varie de 5 à 20% en fonction du volume produit pour le pétrole brut et de 5 à 10% en fonction du volume produit pour le gaz naturel. Les taux de la redevance de l'huile lourde ou de bitume extrait des grès bitumineux est déterminée par contrat.

¹⁸ Taux de l'IDH fixé à 21% par la Loi de finance 2012.

part revenant à chaque partenaire n'est cependant pas fixée par ce cadre législatif, qui renvoie à la négociation du contrat au cas par cas. Cette absence de dispositions opposables sur le partage de la rente pétrolière concourt grandement à l'opacité du secteur et pourrait donc ouvrir la voie à des pratiques de corruption.

Madagascar reprend également à son compte les orientations stratégiques de la Banque mondiale pour le secteur minier¹⁹. Le nouveau code revendique explicitement « *la mise en place d'un environnement socio-économique attractif et favorable au développement du secteur privé national, par la recherche de l'investissement étranger, ainsi que par le désengagement de l'Etat du secteur productif.* »²⁰ L'objectif est de faciliter l'octroi des titres miniers, d'offrir aux entreprises minières des conditions fiscales, juridiques et douanières stables et avantageuses, de sécuriser les investissements et de garantir la libre circulation de leurs capitaux²¹ (voir Tableau 1 ci-dessous).

Avec un taux de redevance minière à 2%, Madagascar se place parmi les pays fiscalement les plus « attractifs ». Pour les projets d'investissements supérieurs à 50 milliards d'ariary (environ 22 millions d'US\$), la Loi sur les grands investissements miniers (LGIM) offre des avantages encore plus favorables : l'imposition sur les bénéfices des sociétés est réduite à 25% (contre 35% au régime général) ou même à 10% lorsque la transformation des produits est assurée dans le pays. Dans ce cas, la redevance minière est fixée à 1% de la valeur de la production vendue.

Tableau 1 - Principales dispositions prévues par le code minier malgache et par la Loi sur les grands investissements minier

	Code Minier	Régime spécial de la Loi sur les grands investissements miniers
Titres miniers	<p>Permis de recherche de 5 ans, renouvelable deux fois pour 3 ans</p> <p>Permis d'exploitation de 40 ans, renouvelable une ou plusieurs fois pour 20 ans.</p> <p>Renouvellement de droit si satisfaction des obligations légales.</p> <p>Titres miniers librement cessible, transmissible ou amodiable.</p>	<p>Sont éligibles au régime spécial les projets d'investissements supérieurs à 50 milliards d'ariary à condition que le ratio des fonds empruntés par rapport aux fonds propres ne soit pas supérieur à 75/25%.</p>
Stabilité fiscale, juridique et douanière	De 8 à 20 ans selon le niveau d'investissement.	Pendant toute la durée de l'éligibilité soit jusqu'à la date d'expiration du permis

¹⁹ World Bank, Strategy for African Mining, World Bank Technical Paper 181, 1992.

²⁰ Loi n° 99-022, exposé des motifs.

²¹ La Loi malgache garantit par ailleurs la protection des investissements étrangers en matière de sécurité des capitaux, de liberté de transferts des apports en capitaux, d'expropriation contre indemnisation et d'égalité de traitement. Les personnes morales et physiques peuvent s'établir dans la presque totalité des domaines d'activité et détenir la totalité du capital des ces entreprises. Les investissements étrangers directs ne sont pas soumis à déclaration, autorisation préalable ou contrôle, et les non-résidents peuvent effectuer des transactions en capital.

		d'exploitation initial
Redevance sur la production	2% de la valeur de la production vendue.	2 % de la valeur de la production vendue , 1% si la production est transformée sur place.
Autres impositions	Imposition sur les bénéfices de la société et de ses sous-traitants au taux standard de 35%.	<p>Imposition sur les bénéfices de la société et de ses sous-traitants à 25%, réduit à 10% pour les entreprises de transformation et leurs sous-traitants. Le taux augmente si le taux de rendement interne du projet dépasse 20% après impôt (progressivité).</p> <p>Pour les entreprises dont la production est entièrement exportée, droit d'importer hors TVA les matériels et équipements prévus dans le projet.</p> <p>Exonération de TVA à l'exportation.</p> <p>Imposition à 10% des dividendes (contre 22% en régime général).</p> <p>Allégements ou plafonnement pour les impôts locaux</p>
Circulation des capitaux	<p>Capacité à ouvrir des comptes bancaires à l'étranger.</p> <p>Capacité à rapatrier les profits réalisés sur des comptes à l'étranger.</p>	Idem
Règlement des différends	Recours judiciaires de droit commun.	Arbitrage international.

Source : IRESA d'après les Lois 99-022, 2001-031, 2005-021, 2005-022

En apparence, les normes environnementales malgaches applicables au secteur minier et pétrolier sont moins libérales. Elles visent officiellement à « un équilibre entre les impératifs du développement économique et ceux de protection de l'environnement, dans une perspective de développement durable ». Mais en dépit d'un cadre législatif et réglementaire apparemment contraignant en matière environnementale, les pouvoirs publics ont de grandes difficultés à faire respecter les obligations qu'ils ont eux-mêmes édictées.

Le décret de « Mise en comptabilité des investissements avec l'environnement » (MECIE)²⁵ impose aux investisseurs, selon le type de projet, la réalisation d'un Programme d'engagement environnemental (pour les projets d'exploration minière) ou d'une étude

²⁵ Décret 1999-954 du 15 décembre 1999 modifié par le décret 2004-167 du 3 février 2004.

d'impact environnementale (projets d'exploration et d'exploitation pétrolière, exploitation minière, transformation des produits miniers, projets de recherche minière d'envergure). A l'issue de l'instruction de l'étude d'impact, l'Office national de l'environnement (ONE) délivre un permis environnemental et impose un Plan de gestion environnementale du projet (PGEP), constituant le cahier des charges environnemental du projet concerné. Les entreprises paient à l'ONE un pourcentage décroissant du montant de l'investissement initial²⁶ destiné à financer l'agence, l'analyse de l'étude d'impact et le suivi du plan de gestion environnemental. En d'autres termes, les multinationales financent l'organisme qui est censé vérifier qu'elles respectent les normes environnementales !

La faiblesse de l'administration ne permet pas aux pouvoirs publics d'exercer les contrôles nécessaires sur les pratiques des sociétés minières et pétrolières. Comme le soulignent les experts de la Banque mondiale, « *Rio Tinto emploie près de 100 personnes dans son département social et environnemental, soit au moins autant que l'ensemble du personnel de l'Office national de l'environnement* »²⁷, alors que ce dernier assure l'instruction et le suivi de plusieurs centaines de dossiers²⁸. Surtout, « *il faut reconnaître que cette agence n'a jamais eu affaire auparavant à de tels investissements tant en envergure qu'en pollution potentielle. A-t-elle réellement la capacité scientifique pour évaluer, commenter et suivre les études d'impact environnementales que les entreprises s'engagent à financer ?* »²⁹. Par ailleurs, le fait que « *ces grandes entreprises paient un pourcentage de l'investissement directement à l'ONE pour que celui-ci évalue l'EIE puis suivent le plan de gestion, pourrait poser un sérieux problème d'aléa moral (effet indésirable sur le comportement économique) et de possibles conflits d'intérêts.* »³⁰ Pour ne rien arranger, « *la multiplication des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion environnementale du secteur minier à Madagascar [l'Office national pour l'environnement et son ministère de tutelle, le ministère de l'Énergie et des Mines, les Directions provinciales des ministères, les Cellules environnementales, etc.] ne va pas sans causer une certaine confusion des rôles* »³¹. De fait, les mesures de protection de l'environnement, d'atténuation des impacts et de compensations sont laissées à l'initiative des sociétés minières qui font de leur « responsabilité » en la matière un axe essentiel de leur communication.

Encadré : Multinationales et pouvoirs publics : le pot de fer et le pot de terre

Le « dialogue » entre les multinationales et les autorités malgaches apparaît très asymétrique. Dépourvus de moyens, surtout en période de crise politique et de suspension de l'aide internationale, les organismes étatiques ressemblent parfois à de simples chambres d'enregistrement des décisions des grands groupes industriels. Lors de la visite d'une organisation locale partenaire des Amis de la Terre dans la région de Melaky (Ouest de Madagascar) en octobre 2010, la Direction régionale de l'environnement et de la forêt (DREF) de Maintirano,

²⁶ Article 14 et annexe III du décret 2004-167. QMM/Rio Tinto, dont la convention d'établissement ratifiée en 1998 lui garantit une stabilité juridique et fiscale, a apporté sur une base « volontaire », un appui financier direct à l'ONE pour que l'office puisse assurer le suivi environnemental de ses projet (convention biennale provisoire). Source : Rio Tinto, *Rapport du comité consultatif international - Rôle critique de l'Évaluateur/ Régulateur: L'Office National de l'Environnement (ONE)*, Août 2011 (<http://www.riotintomadagascar.com/french/comiteeAviseurInternationalONE.asp>).

²⁷ Jean Christophe Carret, Bienvenu Rajaonson, Paul Jean Feno et Jurg Brand « L'environnement à Madagascar : un atout à préserver, des enjeux à maîtriser » in Banque mondiale, *Madagascar : vers un agenda de relance économique*, juin 2010, p. 125 (<http://siteresources.worldbank.org/INTMADAGASCARINFRENCH/Resources/Environnement.pdf>).

²⁸ Les EIE et les PGEP instruit par l'ONE ne concernent pas que le secteur extractif, mais aussi ceux des infrastructures, de l'énergie, du tourisme, etc. Entre 1997 et septembre 2011, l'office a instruit 556 dossiers d'études d'impact environnementale ou de dossiers de mise en conformité, tout secteur économique confondu. Source : <http://www.pnae.mg/index.php/Permis-delivres/situation-des-dossiers-traites-depuis-1997.html>.

²⁹ Jean Christophe Carret, Bienvenu Rajaonson, Paul Jean Feno et Jurg Brand, 2010, *Op. cit.*, p. 119.

³⁰ Ibid., p. 120.

³¹ Bruno Sarrasin, 2010, *Op. cit.*, p. 152.

censée contrôler les opérations affectant l'environnement et les forêts dans toute la région de Melaky (39.000 km², soit la taille de la région Centre, en France) était composée d'un unique salarié !

A Antananarivo, où se négocient les contrats et où se prennent la plupart des décisions, les conditions ne sont pas meilleures. L'Office national pour l'environnement (ONE), chargé d'octroyer les permis environnementaux et de contrôler les projets, est dépendante matériellement des entreprises dans son travail quotidien³². Ainsi, lorsque l'idée émerge d'aller inspecter les lieux de production, les agents de l'ONE empruntent les hélicoptères et autres véhicules des grandes compagnies...

« *Les rapports sont négociés avec les promoteurs, l'ONE est à leur botte* », confie l'ex-salarié d'une de ces multinationales à l'équipe des Amis de la Terre. Le numéro 4 du ministère de l'Environnement, rencontré par les Amis de la Terre, souligne pour sa part l'opacité totale du secteur : lui-même, avoue-t-il, n'a jamais réussi à avoir accès aux contrats passés entre les entreprises pétrolières et le gouvernement ! Quant à ce haut fonctionnaire, rencontré dans l'anonymat à Antananarivo et qui était il y a peu chargé de négocier les contrats à l'OMNIS, il explique les raisons de cette domination des industriels : « *Le pays a besoin d'être compétitif pour attirer les investisseurs, donc nous sommes obligés de composer avec les compagnies et même parfois de fermer les yeux pour avancer* »³³.

Comme nous l'avons souligné plus haut, les codes miniers et pétroliers, rédigés justement pour rendre Madagascar « compétitif », organise et formalise cette opacité généralisée. L'article 222 du Code minier stipule par exemple que « *les rapports, comptes-rendus et études fournis par les titulaires sont confidentiels pour la durée de validité des permis miniers. Passé ce délai, ils sont accessibles au public.* » Une interprétation extensive de cet article autorise ainsi les organismes publics et les entreprises, souvent de mèche, à faire de la rétention d'information.

Au final, il s'avère extrêmement difficile d'avoir accès à l'information, même la plus élémentaire. Ayant à plusieurs reprises réclamé, à Total et à Madagascar Oil d'une part et à l'ONE d'autre part, de la documentation normalement publique (études d'impact environnemental pour les projets de Tsimiro et de Bemolanga, rapports d'audits et de suivi environnemental, etc.), les Amis de la Terre et leurs partenaires locaux se sont chaque fois vu opposer une fin de non recevoir, les entreprises renvoyant vers l'ONE... et l'ONE vers les entreprises. Il a donc fallu se rendre dans les locaux de l'ONE à Antananarivo, seul endroit où ces documents, consultables uniquement sur place, sont visibles par le « public ». On a déjà vu des situations plus « transparentes » !

4. Profits maximum pour les multinationales, bénéfices minimum pour Madagascar

Les gouvernements malgaches de ces vingt dernières années, avec l'appui des institutions financières internationales, ont fait du secteur extractif un axe central de leur politique économique, en justifiant ce choix par les retombées potentielles de l'investissement minier

³² Entretien des Amis de la Terre France avec des représentants de l'ONE, octobre 2011.

³³ Juliette Renaud/Amis de la Terre, « *Total : une catastrophe annoncée* », *Altermondes*, 22 décembre 2011 (www.amisdelaterre.org/altermondestotal).

et pétrolier en matière de lutte contre la pauvreté³⁴. Selon le Plan d'action pour Madagascar (2007-2012) établi sous la présidence de Marc Ravalomanana :

« la croissance économique dépendra de la performance du secteur extérieur ainsi que de la capacité de Madagascar à attirer des investissements étrangers et de sa capacité à exploiter ses ressources minières et pétrolières. [...] Depuis presque deux décennies maintenant, la potentialité de Madagascar dans le secteur minier et pétrolier a été constamment négligée par les gouvernements successifs. Le pays n'a pas pu produire des avantages tangibles en termes de création d'emploi, de recettes fiscales, d'infrastructures ou de services sociaux. Depuis 2003, un changement a été opéré. Officiellement, les activités minières contribuent à moins de 4% du PIB. Si toutes les réserves existantes actuellement sont mises à production, l'industrie extractive devrait contribuer à au moins 30% de PIB en 2011. »³⁵

L'expérience montre pourtant que les attentes des populations sont rarement satisfaites et que le développement du secteur extractif peut rapidement se transformer en « malédiction des ressources ». L'exploitation des ressources minières ne garantit nullement une utilisation optimale des recettes fiscales dans la lutte contre la pauvreté et s'accompagne de plus souvent d'un développement de la corruption. Elle provoque aussi de graves dysfonctionnements sociaux et environnementaux qui restent ensuite à la charge du pays (voir ci-après parties II et III) et qui compromettent fortement ses capacités à se diriger vers un développement juste et soutenable visant à se rapprocher des objectifs des OMD dans leur ensemble.

Les experts de la Banque mondiale reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes que la Grande Île est une victime potentielle de cette « malédiction » :

« Madagascar est vulnérable à une 'malédiction des ressources', vu l'importance de ses ressources minières potentielles, qui contrarierait l'efficacité du développement. [...] Les recettes minières vont alors probablement modifier fortement la distribution des rentes entre les élites en offrant une forte récompense à ceux qui contrôleront le pouvoir politique. En réduisant l'importance relative de la perception de recettes par l'impôt, les recettes minières risquent d'affaiblir encore la responsabilité de l'État malgache à l'égard de ses citoyens et d'éroder la capacité des institutions publiques. La transparence de la gestion des droits miniers risque d'être sapée par la logique de recherche de rente de l'État néo-patrimonial. »³⁶

La Banque mondiale insiste donc beaucoup, et à juste titre, sur la transparence dans la gestion des ressources financières générées par l'exploitation minière : transparence des versements des entreprises minières à l'administration et aux collectivités locales, transparence dans l'utilisation que ces administrations et collectivités font de ces recettes fiscales, etc. Pourtant, la question de la bonne gestion publique des ressources minières à Madagascar n'est qu'un des deux versants du problème de la rente minière. Pourquoi les experts de la Banque mondiale n'évoquent-ils jamais la transparence sur les profits réalisés par les sociétés transnationales ? En d'autres termes, les institutions financières internationales insistent pour que les maigres retombées financières (impôts, taxes, redevances, etc.) de l'exploitation minière soient bien réparties à Madagascar ... sans se préoccuper des immenses profits que la très « libérale » législation malgache permet aux multinationales de rapatrier hors de Madagascar !

³⁴ Voir par exemple le Document stratégique de lutte contre la pauvreté de Madagascar 2007-2012 (http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Madagascar_PRSP%28Feb2007%29.pdf).

³⁵ http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Madagascar/PRSP/Madagascar_PRSP_Francais.pdf.

³⁶ Banque Mondiale, *Madagascar - Revue de la gouvernance et de l'efficacité du développement. Analyse d'économie politique de la gouvernance à Madagascar*, Synthèse du rapport n°54277-MG, décembre 2010, p.13

Les experts de la Banque mondiale vont même jusqu'à s'offusquer « des stratégies populistes » des élites politiques qui incitent « l'opinion à penser que Madagascar est dépouillée de ses richesses en ressources naturelles sans recevoir une juste rémunération. »³⁷...Quand des documents la rendent possible - ce qui est rarissime -, l'analyse financière des projets pétroliers et miniers montre pourtant que la distribution des revenus issus de l'extraction est particulièrement défavorable aux autorités et aux populations malgaches mais très avantageuse pour les actionnaires (voir le cas du « Projet Ambatovy », encadré p.15). Les compagnies vantent elles-mêmes l'aspect lucratif de leurs activités à Madagascar, et soulignent, dans les documents destinés à séduire leurs investisseurs, le caractère très « attractif » de la législation fiscale et douanière malgache.

Quoiqu'en dise la Banque mondiale, le partage de la rente extractive est une question centrale. Et cela d'autant plus qu'il s'agit de ressources non renouvelables : combien une entreprise doit-elle payer à un peuple qu'elle prive définitivement de ses ressources minérales qui sont non renouvelables?

Selon une étude du cabinet d'audit Ernst & Young pour le compte de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI Madagascar), l'ensemble des recettes fiscales (redevances, impôts et taxes, droits de douane, etc.) perçues sur les principales compagnies minières et pétrolières en 2010 restent inférieures à 39 millions d'US\$ (Tableau 2, ci-dessous), auxquels s'ajoute cependant une recette fiscale exceptionnelle de 100 millions de d'US\$ versée par l'entreprise chinoise Wisco au titre de la mise à disposition du périmètre minier de Soalala. Cette même année 2010, les entreprises minières ne comptaient que pour 2,6% des recettes totales collectées par la direction générale des impôts³⁸.

Tableau 2 : Répartition des recettes issues des industries extractives, 2010

Type de recette	Montant en US\$
Frais d'administration minière	7 560 970
Redevances (au profit de l'Etat et des administrations sectorielles)	461 861
Ristournes minières (au profit des collectivités locales)	562 620
Impôt et taxes	18 548 281
Droits et taxe de douanes	8 588 352
Frais d'administration et de formation (Omnis)	3 388 009
Sous total	39 110 093
Droit Wisco	100 000 000
Total	139 110 093

Source : EITI Madagascar, août 2012

Etude basée sur 122 sociétés minières ayant payées plus de 10 000 000 ariary de frais d'administration minière et 14 compagnies dans la recherche pétrolière. Etude réalisée par Ernst & Young pour le compte de l'EITI Madagascar

³⁷ Ibid., p.13

³⁸ Banque mondiale, *Revue des dépenses publiques – Madagascar : politique budgétaire et investissement public en période d'instabilité politique*, septembre 2011, vol. 1, p. 8.

A Madagascar comme dans les autres pays du Sud, l'activité extractive est finalement entièrement tournée vers les besoins des pays du Nord. Les populations des pays les plus riches consomment en moyenne dix fois plus de ressources naturelles par habitant que celles des pays pauvres³⁹. Mais au lieu de remettre en cause ces modes de production et de consommation insoutenables afin de mettre fin à la surconsommation, les gouvernements des pays du Nord cherchent à satisfaire la demande excessive de leurs industries et populations, quel qu'en soit le prix humain et écologique.

De nombreuses politiques publiques favorisent ainsi cet accaparement des ressources du Sud en soutenant les multinationales au lieu de l'intérêt des populations. C'est par exemple le cas de l'Initiative sur les matières premières de l'Union européenne qui vise à sécuriser l'approvisionnement du marché européen en matières premières, et donc l'accès des multinationales européennes aux biens naturels concentrés dans les pays du Sud, comme Madagascar. La Banque Européenne d'Investissement est un des « bras armés » de ces politiques (voir encadré p.50), qui reposent aussi sur la négociation d'accords commerciaux et d'investissements défavorables aux pays du Sud. Les multinationales exploitent des ressources non renouvelables, sans en payer le prix, pour les exporter vers l'Europe, les Etats-Unis, ou les pays émergents, notamment la Chine, qui réexporte ensuite massivement des produits manufacturés vers les pays les plus riches. À travers l'exploitation des ressources naturelles malgaches, les pays industrialisés aggravent donc les inégalités mondiales, et étendent leur « espace écologique »⁴⁰ au détriment de celui des populations et pays du Sud.

Encadré : Ambatovy : un projet... très rentable !

80% pour les actionnaires, 20% pour Madagascar : voici comment il est possible de résumer le « partage » prévisionnel de la rente minière du projet Ambatovy. Un chiffre qui permet de prendre la mesure des bénéficiaires que tirent les multinationales de la législation minière « attractive » mise en place à Madagascar depuis une quinzaine d'années.

Ces projections n'ont rien de fantaisistes. Elles reposent sur des travaux très sérieux, résumés dans un rapport confidentiel destiné au Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD)⁴¹. Car bien évidemment, avant de s'engager dans un projet d'extraction, les multinationales réalisent des études de faisabilité. Pour démarcher les investisseurs potentiels du projet minier, ces études sont validées par des sociétés d'audit extérieures qui certifient le gisement (la qualité et la quantité des réserves) et les modèles financiers de l'exploitation (attester de sa rentabilité et évaluer les risques). Les modèles du projet Ambatovy ont ainsi été transmis aux experts de la BAD lorsque celle-ci a été sollicitée pour une demande de prêt de 150 millions d'US\$.

³⁹ Les Amis de la Terre Europe, *Overconsumption - Our use of the world's natural resources*, septembre 2009 (http://www.foeeurope.org/sites/default/files/publications/FoEE_Overconsumption_0909.pdf).

⁴⁰ De l'individuel au collectif, du local au global, il faut respecter « l'espace écologique » de chacun. Celui-ci se situe entre : (1) un plancher, le minimum de ressources dont chaque personne doit disposer pour couvrir ses besoins fondamentaux : accès à l'air, à l'eau, à l'alimentation, à l'énergie, à l'habitat... mais aussi à la santé, à l'éducation, à l'information et à la culture ; (2) un plafond, au-delà duquel quiconque puise dans une ressource empiète sur l'espace écologique d'autrui et sur celui des générations futures. Pour plus de détails sur cette notion : www.amisdelaterre.org/espaceecologique"

⁴¹ Banque Africaine de développement, *Mémoire au Conseil d'administration – Madagascar, projet d'exploitation de Nickel d'Ambatovy*, avril 2007, 77 p.

Selon ce document, les réserves établies et probables du projet Ambatovy « ont été estimées à quelque 125 millions de tonnes, avec des grades moyens de 1,04 % pour le nickel et de 0,099 % pour le cobalt », soit des réserves suffisantes pour une « exploitation sur une période de 27 ans, à raison de 5,9 millions de tonnes par an ».

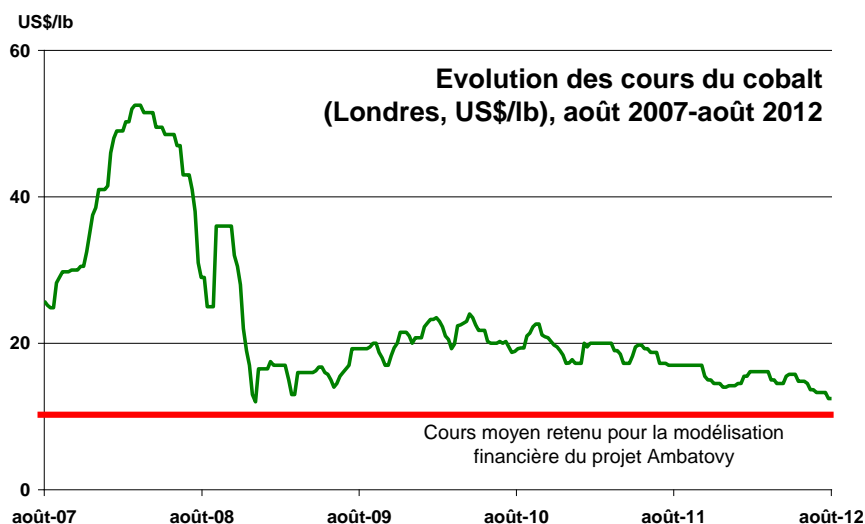
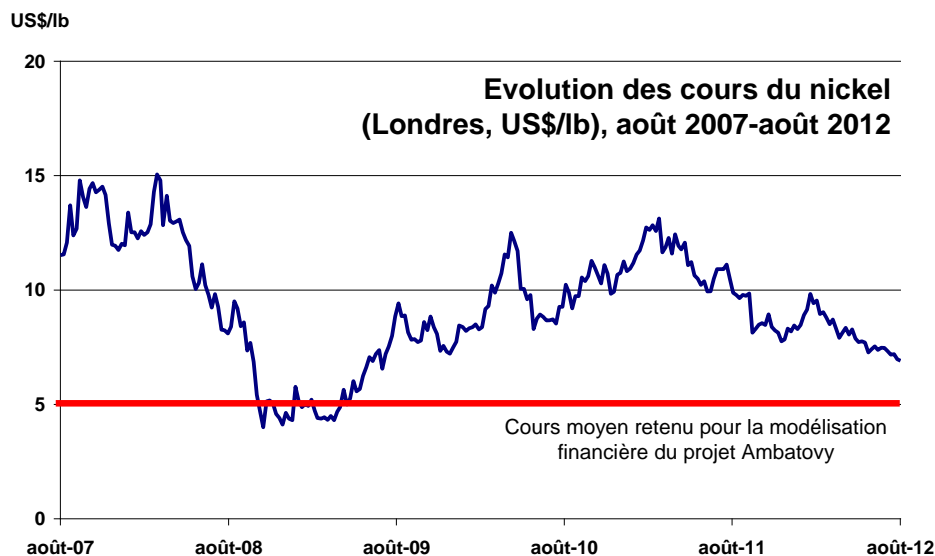
Les experts de la BAD concluent à « la solidité des résultats financiers du projet ». Les coûts de productions estimés sont parmi les plus bas au monde. Selon le modèle financier, le montant total de la vente du nickel, du cobalt et du sulfate d'ammonium devrait atteindre 26,7 milliards d'US\$ en vingt-sept ans d'exploitation de la mine. Sur cette même période, 2,54 milliards d'US\$ pourraient être versés aux pouvoirs publics malgaches au titre des redevances, des impôts locaux, de l'impôt sur les sociétés et de la retenue à la source sur les dividendes. Le consortium bancaire ayant financé le projet à hauteur de 2 milliards d'US\$ doit percevoir 1,5 milliards d'intérêts. Mais les grands gagnants restent les actionnaires qui, en vingt-sept ans, percevront 10 milliards d'US\$ de dividendes, nettes d'impôt...

Tableau 3 – Compte de résultat prévisionnel du projet Ambatovy⁴²
En valeur nominale (millions US\$)

Total sur 27 ans	
Produits nets	26 729
Charges d'exploitation	9 055
Redevances	267
Impôts locaux	18
Bénéfice brut d'exploitation	17 389
Amortissement	3 696
BAlI	13 693
Intérêts débiteurs	1 501
Bénéfice avant impôts	12 193
Impôt sur les sociétés	1 244
Bénéfice net après impôts	10 949
Dividendes ordinaires	10 070
Retenue d'impôt à la source	1 007
Bénéfices non répartis	-128

Le modèle estime donc le taux de rentabilité financière à 16,5%. Naturellement, il s'agit de projections établies au milieu des années 2000, avant le lancement des travaux. Ces chiffres donnent un ordre de grandeur de la répartition attendue de la rente et des bénéfices escomptés par Sherritt et ses associés. Mais les estimations sont potentiellement très en deçà de la réalité et l'écart entre les dividendes perçues par les actionnaires et les recettes fiscales pourrait se creuser davantage. L'analyse est en effet construite sur des hypothèses très prudentes, notamment un cours moyen du nickel à 5 US\$/lb et un cours du Cobalt à 10 US\$/lb. Le taux de rentabilité financière monte à 21,3% pour un des cours du nickel à 5,6 US\$/lb et à 14 US\$/lb pour le cobalt. Sur les cinq dernières années, le cours moyen du nickel au London Metal Exchange s'établit à 9,3 US\$/lb, celui du cobalt à 23,3 US\$/lb...

⁴² BAD, *Mémoire au Conseil d'administration – Madagascar, projet d'exploitation de Nickel d'Ambatovy*, avril 2007, Annexe 11.



Les cours du nickel et du cobalt sont, sur les cinq dernières années, très supérieurs aux cours retenus pour la modélisation financière du projet Ambatovy.

5. Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) menacés

Le développement de l'industrie extractive à Madagascar, un pays politiquement instable et particulièrement convoité pour ses richesses naturelles ne conduira qu'à la destruction de la biodiversité locale si riche de l'île et engendrera un niveau élevé d'émissions de dioxyde de carbone. Par conséquent, les efforts visant à remplir les OMD seront véritablement compromis.

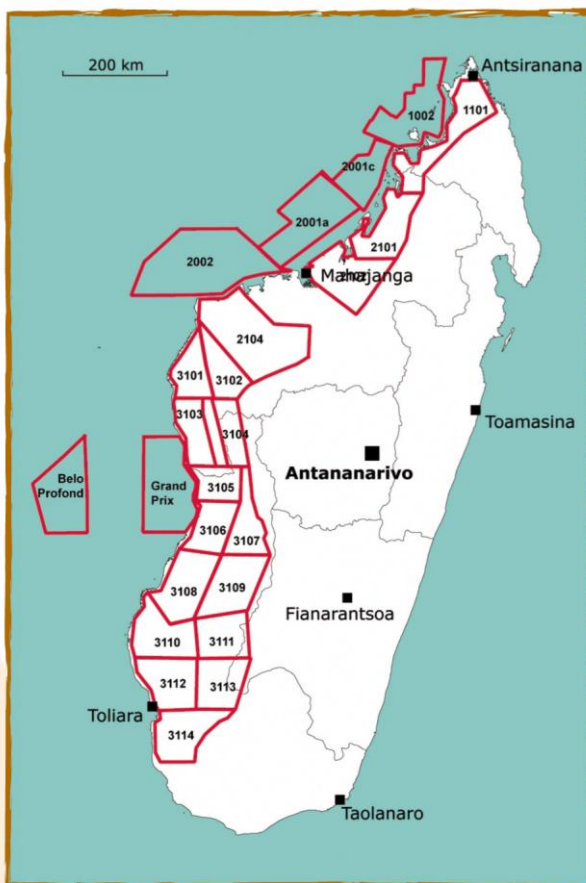
Par ailleurs, l'importance de l'Afrique en tant que partenaire de développement de l'UE est réaffirmée dans la stratégie *Europe 2020*⁴³, ainsi que dans l'engagement pris par l'UE « d'éradiquer la pauvreté, de promouvoir la croissance et de remplir les objectifs du Millénaire

⁴³ UE, 2010. COM (2010) 2020. COMMUNICATION DE LA COMMISSION. EUROPE 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive. 3 mars 2010. p. 22.

pour le développement (OMD) »⁴⁴. L'Afrique y est reconnue comme particulièrement vulnérable au changement climatique, c'est pourquoi le partenariat préconise « d'intégrer la problématique du changement climatique à la planification du développement en Afrique et à la coopération Afrique-UE dans le domaine du développement ». Les décideurs politiques européens et africains ne peuvent donc pas ignorer le risque que représentent des investissements pétroliers et miniers à forte intensité de carbone en Afrique.

Le dernier rapport de l'ONU sur les OMD précise quant à lui que peu de progrès ont été réalisés par rapport au 7ème objectif relatif à la protection environnementale puisqu'aucune mesure efficace n'a encore été prise pour lutter contre les principales causes de pertes de biodiversité et qui sont notamment la surconsommation, la disparition d'habitats, la pollution, ou encore le changement climatique⁴⁵. Ce dernier ne constitue d'ailleurs pas un danger seulement pour le 7ème objectif mais également un danger pour la réalisation de l'ensemble des OMD.

II. MADAGASCAR, NOUVELLE FRONTIERE DE L'EXPLOITATION PETROLIERE



Concessions pétrolières à Madagascar, 2012.

Depuis plus d'un siècle, les compagnies pétrolières, les autorités politiques et la communauté scientifique sont à la recherche d'or noir à Madagascar. Alors que les premières traces de pétrole furent signalées à la toute fin du XIXe siècle⁴⁶, l'exploration s'est depuis orientée dans plusieurs directions, de la recherche d'hydrocarbures liquides *offshore* à la prospection de pétrole non conventionnel *onshore* (sables bitumineux, huiles lourdes, etc.). Jusqu'à présent, ces efforts ont été déçus : bien que la présence de pétrole soit prouvée, la taille des gisements et les coûts d'extraction rendent son exploitation difficilement rentable. Mais les choses pourraient changer : l'explosion du prix du baril et l'innovation technologique incitent les compagnies à explorer de nouveaux gisements et pourraient bien, par conséquent, faire de la Grande Île un producteur de pétrole dans les années à venir.

1. Les compagnies pétrolières à l'assaut de la Grande Île

En Afrique, les grandes campagnes pétrolières et gazières ont longtemps concentré leurs efforts de prospection sur le Nord du continent et sur le golfe de Guinée. L'augmentation des prix des produits pétroliers, l'épuisement annoncé des gisements de ces grandes zones de production et quelques

⁴⁴ Ibid, p.6

⁴⁵ Nations Unies 2010. Tenir les engagements pris : bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 – Rapport du Secrétaire général, A/64/66, 12 février 2010. Paragr. 35, Voir : <http://www.un.org/millenniumgoals/>

⁴⁶ Voir article : « les richesses du sous sol » dans le *Livre d'or de Madagascar*, Cherifienne d'éditions et de publicité, Casablanca, 1950.

découvertes spectaculaires aiguissent les appétits des majors du secteur pour les côtes de l’Afrique de l’Est. Des gisements pétroliers ou gaziers de classe mondiale ont ainsi été identifiés en Ouganda, dans le bassin du lac Albert (réserves de pétrole estimées à 2,4 milliards de barils) ou au large des côtes du Mozambique, dans le bassin de Rovuma (réserves de gaz estimées à plus de 1 500 milliards de mètres cubes). Les analystes estiment que le canal du Mozambique, qui borde l’Ouest de Madagascar, dispose d’un potentiel pétrolier et gazier considérable.

Dans ce contexte, Madagascar apparaît comme une « nouvelle frontière »⁴⁷ de la prospection pétrolière. Les blocs d’exploration ont d’abord été octroyés par l’OMNIS sur la base de négociations de gré à gré ou d’appels d’offre restreints puis, à partir de 2006, sur appels d’offre internationaux. Une quinzaine de compagnies opèrent aujourd’hui des travaux d’exploration sur 24 concessions⁴⁸ : 18 en *onshore* et 6 en *offshore* (voir tableau 4 p.19).

Encadré : Les compagnies chinoises sur les rangs

Le 20 octobre 2009, la « junior » hong-kongaise Sino Union Energy Investment Group Limited (Sunpec) annonçait la découverte d’une réserve de pétrole onshore sur son bloc 3113, dans le sud de Madagascar. Selon ses estimations, ce gisement contiendrait 270 millions de tonnes de pétrole brut en place (pour 1,8 millions de barils récupérables). Sunpec a été rachetée en juin 2011 par la société Yanchang Petroleum Group (détenue par la province chinoise du Shaanxi). Mais cette acquisition semble avoir du mal à être acceptée par les autorités malgaches qui s’entendaient manifestement bien avec la direction de Sunpec. Et pour cause : en 2009, quelques mois après le renversement de Marc Ravalomanana, Hui Chi Ming, l’ancien homme fort de l’entreprise, avait embauché un « conseiller spécial » de premier choix : Yves Roger Rajoelina, père de d’Andry Rajoelina, l’actuel chef de l’Etat malgache⁵⁰. *Business is business... and politique !*

Deux cent vingt-deux blocs pétroliers *offshore* et trois *onshore* sont encore libres et pourraient faire l’objet d’appels d’offres internationaux. Les opérateurs multiplient les annonces de découvertes (gaz en septembre 2011 sur le bloc 3112, concession de la compagnie chinoise Madagascar Southern Petroleum Company ; pétrole en octobre 2011 sur le bloc de Sakaraha, concession de la compagnie chinoise Yanchang Petroleum International, etc.) mais un seul gisement est susceptible d’entrer en production rapidement : celui de Tsimiroro, dans le bassin de Morondava (centre-ouest), opéré par la compagnie Madagascar Oil.

Tableau 4 – Compagnies concessionnaires dans l’exploration pétrolière et gazière à Madagascar

Blocs	Compagnies
1002 / Ambilobe	Sterling Energy (Royaume uni)
1101	/ Afren plc (Royaume uni), 90%, opérateur via sa filiale East

⁴⁷ Fabrice Nodé-Langlois, « Madagascar, nouvelle frontière pétrolière », *Le Figaro*, 4 mai 2012.

⁴⁸ OMNIS, Les activités pétrolières à Madagascar, document de présentation à la journée du pétrole amont 2012, 26 septembre 2009.

⁵⁰ « Sunpec aux mains de Ming », *Africa Energy Intelligence*, 27 juillet 2012.

Antsiranana	African Exploration (EAX) / Candax (Canada), 10%
2001a Mahajanga profond	/ ExxonMobil (Etats unis), 50% / BG Group (Royaume uni), 30 % / SKC, 10 % / PIDC 10%
2001c Ampasindava Profond	/ ExxonMobil (Etats unis), 70%, opérateur / Sterling Energy (Grande Bretagne), 30%
2002 / Cap Saint André	ExxonMobil (Etats unis)
2101 / Antsohihy	Madagascar Northern Petroleum Company, groupe Yanchang Petroleum International Ltd (Hong Kong) ⁵¹
2102 / Marovoay	Ophir Energy (Royaume uni) 80% / Wilton Petroleum Ltd (Royaume uni), 20%
2104 / Bekodoka	Madagascar Petroleum International Ltd, groupe Yanchang Petroleum International (Hong Kong)
3101 Tambohorano	/ Da Qing Oil Field Co, filiale de Petrochina (Chine), 51% / Varun Petroleum (Inde), 49%
3102 Bemolanga	/ Total (France), 60% / Madagascar Oil (Bermudes), 40%
3103 / Melaky	Essar Energy (Inde)
3104 / Tsimiroro	Madagascar Oil (Bermudes)
3105 Manambolo	/ Madagascar Oil (Bermudes)
3106 Morondava	/ Madagascar Oil (Bermudes)
3107 Manandaza	/ Madagascar Oil (Bermudes)
Belo Profond	South atlantic petroleum limited- SAPETRO (Nigeria), 90% / Marex Petroleum Corp (Etats unis), 10%
Grand Prix	Niko Resources Ltd (Canada), 75% / EnerMad Corp, 25%
3108 / Manja	Amicoh Resources Ltd, filiale de Crown Energy (Suède)
3109 / Mandabe	Tullow Oil (Royaume uni)
3110 / Morombe	Essar Energy (Inde)
3111 / Berenty	Tullow Oil (Royaume uni)
3112 / Toliara	Madagascar Southern Petroleum Company, groupe

⁵¹ Nouvelle dénomination du groupe Sino Union Energy Investment Group Limited - Sunpec

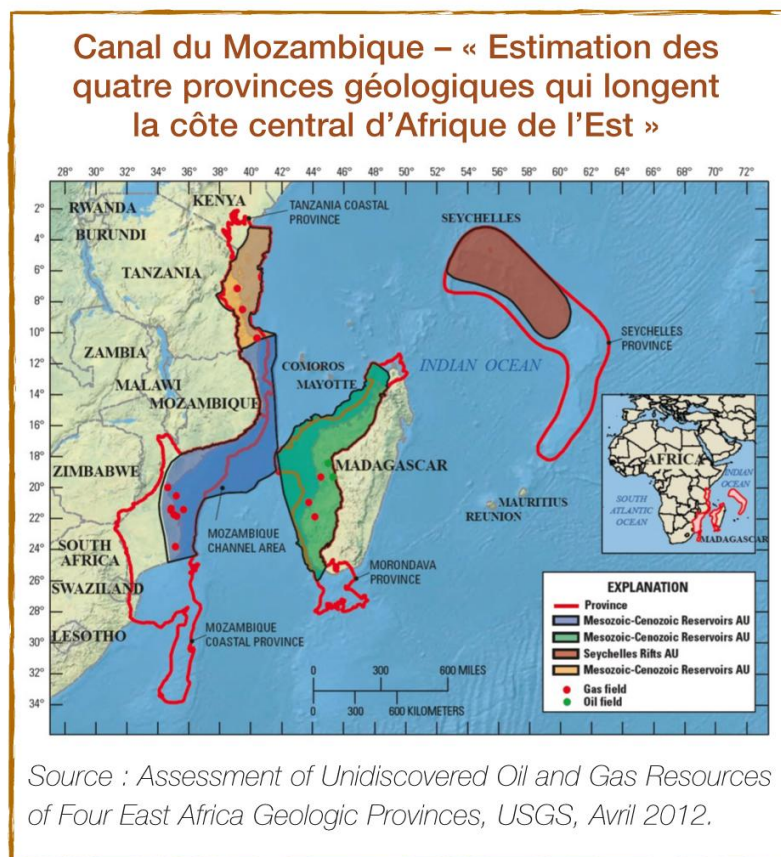
	Yanchang Petroleum International Ltd (Hong Kong)		
3113 / Sakaraha	Madagascar	Southern Petroleum Company,	groupe Yanchang Petroleum International Ltd (Hong Kong)
3114 / Bezaha	Petromad Mauritius Ltd (Maurice) ⁵²		

Source : OMNIS, 2012, *op. cit.* et recherches IRESA.

2. La Grande Île : frontière technologique, frontière géographique

L'industrie pétrolière et les dirigeants politiques cherchant constamment à pousser les limites techniques et géographiques permettant de maintenir et d'accroître la production d'hydrocarbures, Madagascar se trouve aujourd'hui sur une double frontière :

- **une frontière technologique (et financière)** puisque l'exploitation du pétrole « non conventionnel » de l'ouest malgache pourrait, pour la première fois depuis leur mise à jour au début du siècle dernier, s'avérer rentable à plus ou moins brève échéance.
- **une frontière géographique (et politique)** puisque les côtes occidentales malgaches bordent le canal du Mozambique, considéré par certains comme un nouvel eldorado énergétique depuis la récente découverte d'importants gisements gaziers au large de l'Afrique de l'Est, mais où diverses disputes géopolitiques existent concernant la possession de certains de ces gisements *offshore*.



Encadré : **Pétrole « conventionnel » et « non-conventionnel »**

Le pétrole dit « non-conventionnel », c'est-à-dire le pétrole qui ne se présente pas sous les formes classiques rendant son exploitation relativement facile et rentable, constitue l'une des principales frontières que les compagnies pétrolières tentent de franchir. Celle-ci permettra, proclament-elles, de faire face aux défis auxquels elles se croient appelées à répondre : explosion de la demande mondiale d'énergies fossiles, sécurisation des approvisionnements énergétiques, raréfaction des gisements conventionnels, développement d'un « nationalisme des ressources » dans les pays du Sud, etc.

Dans ce contexte, et en raison de l'explosion des cours du baril qui en découle, la recherche et l'exploitation de « nouvelles » formes d'hydrocarbures, ou plus précisément de nouvelles techniques permettant d'exploiter des dépôts pétroliers jusque-là non rentables, ont été développées. Il s'agit en particulier des sables bitumineux, des huiles de schiste, des schistes bitumineux, des huiles extra-lourdes et de toutes les autres formes de pétrole qui sont plus visqueuses car mélangées à d'autres matériaux (argiles, sables, eau, etc.). Leur extraction et leur raffinage exigent des techniques plus sophistiquées et plus coûteuses encore que celles utilisées pour le pétrole conventionnel. Certaines ressources pétrolières exploitées dans des conditions « extrêmes » (profondeurs marines, régions polaires, etc.) sont parfois classées comme « non conventionnelles » bien que les techniques utilisées soient relativement classiques.

Quel que soit l'enthousiasme affiché par les sociétés pétrolières qui veulent faire croire que les ressources non conventionnelles représentent une solution miracle aux problèmes énergétiques contemporains, ces produits se trouvent aux *marges* de la rentabilité à court terme et ne pourront ralentir que *marginale*ment l'inexorable épuisement des ressources mondiales à long terme. Ils ne répondent donc en aucun cas aux *défis énergétiques* de l'heure, et constituent une fuite en avant qui ne fera que retarder l'indispensable transition énergétique. En effet, si l'on veut limiter le réchauffement planétaire en deçà de 2°C, il faut laisser dans le sol 75% à 80% des réserves prouvées actuelles d'hydrocarbures fossiles.

3. Le pétrole non-conventionnel et ses dramatiques conséquences sociales et environnementales

Le pétrole non-conventionnel ne permet aucunement de faire face aux défis énergétiques auxquels la planète est confrontée, et ne prend nullement en compte les limites écologiques. En raison des conditions particulières qu'elle requiert, l'exploitation de ces hydrocarbures a en effet un coût humain, social et environnemental considérable et provoque des ravages plus importants encore que celle du pétrole conventionnel.

C'est le cas en particulier des sables bitumineux, l'un des hydrocarbures les plus sales jamais exploités sur la planète. En fonction des profondeurs des gisements, son exploitation se fait soit par extraction minière (mine à ciel ouvert) soit par injection en sous-sol d'eau chaude sous pression (« in situ »)⁵⁵. En plus de détruire les paysages, la production de sable bitumineux est extrêmement gourmande en eau, comme l'ont prouvé de nombreuses

⁵⁵ Voir : Greenpeace, *Les sables bitumineux, une catastrophe écologique mondiale* (<http://www.greenpeace.org/canada/Global/canada/report/2010/5/Les%20sables%20bitumineux%20une%20catastrophe%20ecologique%20mondiale.PDF>).pvnpon

études⁵⁶ pour produire un mètre cube de pétrole à partir de sables bitumineux il faut entre trois et cinq mètres cubes d'eau⁵⁷ ! Une fois utilisées, cette eau et ces boues toxiques sont stockées dans des bassins de décantation, avec un risque de contamination des nappes phréatiques extrêmement élevé.

Cette industrie est également terriblement énergivore et polluante : elle utilise quatre fois plus d'énergie que la production de pétrole conventionnel (en 2007, 13% de la consommation de gaz naturel du Canada était utilisé pour exploiter les sables bitumineux) et émet de trois à cinq fois plus de gaz à effet de serre⁵⁸. En un mot : l'exploitation des sables bitumineux est une catastrophe écologique, sanitaire et climatique⁵⁹.

Pour se faire une idée des dangers que comporte le développement des sables bitumineux, il faut se tourner vers la province d'Alberta, au Canada⁶⁰. Avec 173 milliards de barils exploitables, gisant sous le plus grand puits de carbone de la planète (la forêt boréale), cette région abrite la plus importante réserve de sables bitumineux au monde. Elle est devenue le nouvel eldorado des compagnies pétrolières... et un enfer pour les populations et l'environnement.

En avril 2010, *Le Monde diplomatique* relevait ainsi les multiples conséquences du développement de l'industrie des sables bitumineux dans la région de l'Alberta : dévastation des paysages, contamination de l'air, de l'eau et des sols, multiplication des cancers dus à l'exposition à des substances toxiques (mercure, arsenic), explosion urbaine et renchérissement du coût de la vie, destruction des modes de vie traditionnels des Peuples premiers qui vivent en aval des projets, etc. En 2009, précisait le journal, une équipe scientifique a révélé que « *par ses rejets de composés aromatiques polycycliques (CAP) dans l'atmosphère, l'industrie [pétrolière] caus[ait] l'équivalent d'une marée noire chaque année !* ». M. Mike Mercredi, ancien salarié de l'industrie minière, se confiait au journaliste Emmanuel Raoul : « *Lorsque ma tante, mon oncle, puis un ami de 27 ans sont partis à cause de cancers, je me suis dit : "C'est ton travail qui les tue !" Je suis descendu de mon camion et j'ai démissionné.* » Comparant l'épidémie de cancer qui frappe la région à une « *guerre bactériologique* » et à un « *génocide* », il se fait alors embauché par sa communauté, la tribu Athabasca Chipewyan, pour « *montrer aux futures générations comment était la vie avant le développement industriel.* » Et de conclure : « *Que faire pour empêcher la destruction de mon peuple et de cette terre ? L'exploitation des sables bitumineux doit cesser !* »⁶¹.

⁵⁶ Les Amis de la Terre, Sables bitumineux : impacts sur les peuples, le climat, et l'environnement – du Canada à l'Afrique, février 2011 (<http://www.amidelaterre.org/Sables-bitumineux-impacts-sur-les.html>)

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Greenpeace, « Avec les sables bitumineux, Total invente la destruction durable », p. 5 et 6.

⁵⁹ Pour plus d'information, lire les précédentes publications des Amis de la Terre sur le sujet, notamment le rapport des Amis de la Terre Europe, *Les sables bitumineux alimentent la crise climatique, sapent la sécurité énergétique de l'UE et nuisent aux objectifs de développement*, mai 2010 (<http://www.amidelaterre.org/Les-sables-bitumineux-alimentent.html>), et la note de synthèse des Amis de la Terre France, *Impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation des sables bitumineux : les cas du Canada et de Madagascar*, mai 2011 (<http://www.amidelaterre.org/Impacts-sociaux-et.html>)

⁶⁰ Voir le film documentaire « Petropolis » réalisé en 2009 par Peter Mettler (<http://www.petropolis-film.com/>).

⁶¹ Emmanuel Raoul, « Sous les sables bitumineux de l'Alberta », *Le Monde diplomatique*, avril 2010 (<http://www.monde-diplomatique.fr/2010/04/RAOUL/18996>).

Encadré : **Une nouvelle réglementation menacée par les lobbies**

En 2008, sous présidence française, l'Union européenne a adopté la révision de la Directive sur la qualité des carburants. Celle-ci fixe pour objectif de réduire de 6% les émissions des gaz à effet de serre (GES) produites par les carburants utilisés pour les transports. Aujourd'hui, quatre ans plus tard, cette loi n'est toujours pas mise en œuvre en raison des pressions des lobbies qui bloquent l'adoption des décrets d'application. Ce n'est donc qu'en octobre 2011 que la Commission européenne a publié une proposition relative à la mise en œuvre de la Directive.

Dans ce texte, fondé sur des études scientifiques poussées⁶², chaque type de carburant ou source de carburant se voit attribué une valeur par défaut selon son « intensité carbone », correspondant aux émissions de GES générées dans son cycle de vie, depuis son extraction jusqu'à sa combustion. Il est notamment reconnu que les carburants issus des sables bitumineux produisent 23% de plus d'émissions de GES que le pétrole conventionnel (107g d'équivalent CO₂ par megajoule (MJ) d'énergie produite contre 87g pour le pétrole conventionnel). Les huiles de schiste (131,3g de CO₂/MJ) et le charbon liquéfié (172g de CO₂/MJ) sont encore plus polluants. En pénalisant le recours aux sources de carburants les plus climaticides, cette réglementation pourrait se révéler un frein important à leur importation – et donc leur production.

Malheureusement, les autorités canadiennes et les lobbies pétroliers, craignant notamment que d'autres gouvernements ne soient tentés d'adopter des législations similaires, exercent une pression considérable pour empêcher la ratification par les Etats membres de la proposition de la Commission. En février 2012, les experts des Etats européens se sont réunis pour ratifier ce document, mais le vote a abouti à un blocage, aucune majorité qualifiée ne s'étant dégagée (la France s'est abstenue à la dernière minute)⁶³. La décision ayant été reportée au début de l'année 2013, les lobbyistes sont à pied d'œuvre, dans les couloirs, pour faire triompher l'industrie du pétrole sale !

L'Alberta abrite, avec le bassin du fleuve de l'Orénoque (Venezuela), les principales réserves mondiales de sables bitumineux, et est devenu à ce titre emblématique de leur exploitation, mais d'autres régions deviennent la cible des producteurs d'hydrocarbures non conventionnels.

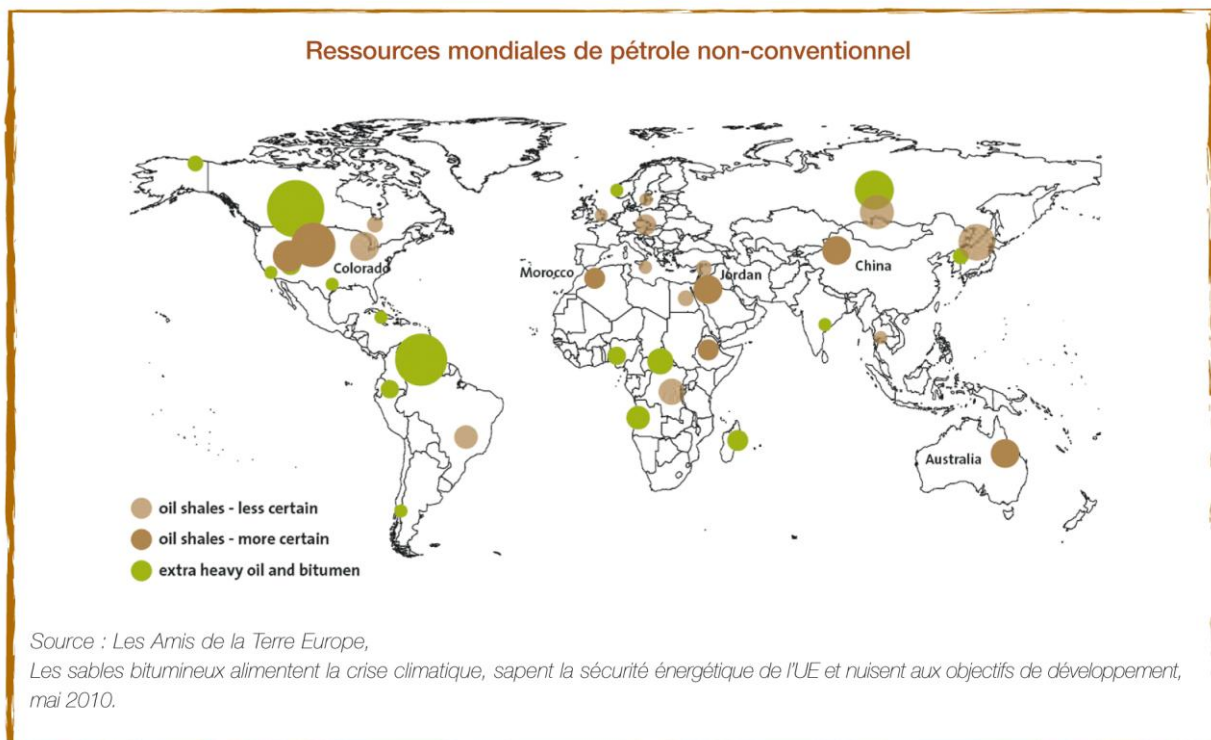
C'est le cas notamment de l'Afrique subsaharienne où plusieurs régions risquent d'être rapidement affectées par cette ruée vers ce nouvel or noir⁶⁴. Bien que les principaux projets soient encore en phase d'exploration, on peut d'ores et déjà prévoir les dommages qu'ils causeront sur le continent le plus pauvre de la planète. On connaît en effet, et depuis longtemps, les ravages de l'exploitation intensive des ressources minières et pétrolières dans les pays du Sud : déséquilibres politiques (corruption), préjudices sociaux (accroissement des inégalités sociales, régionales et femmes/hommes), dégâts sanitaires (atteintes à la santé des humains et des animaux) et environnementaux (déforestation, pollution et épuisement des réserves d'eau, contamination des sols, atteintes à la faune

⁶² Brandt, A.R., *Upstream greenhouse gas (GHG) emissions from Canadian oil sands as a feedstock for European refineries*, 2011

⁶³ Pour plus d'information sur le vote de février 2012 et la position de la France, consulter le site des Amis de la Terre France : www.amisdelaterre.org/fqd.html

⁶⁴ Heinrich Böll Stiftung & Friends of the Earth Europe, *Emprisonner l'avenir. Le pétrole non conventionnel en Afrique*, décembre 2011 (http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/emprisonner-le-futur_hbs_foee_nov2011.pdf).

sauvage, etc.)⁶⁵. L'attrait croissant des compagnies pétrolières pour les ressources non conventionnelles en Afrique ne fera qu'accroître le danger qui pèse sur les populations et les écosystèmes du continent.



4. Madagascar et les sables bitumineux, une histoire ancienne

A Madagascar, la présence de pétrole non conventionnel est avérée depuis des décennies. Les premiers suintements de bitume sont signalés dès 1897 dans la région d'Ankavandra à l'ouest de l'Île. Rapidement, des compagnies privées anglo-saxonnes se voient confier des concessions⁶⁸. Sept puits sont forés entre 1909 et 1917, mais ces efforts restent peu concluants. L'entre-deux-guerres est marqué par l'investissement grandissant des pouvoirs publics français. En 1923, une mission scientifique est envoyée à Madagascar pour étudier les gisements bitumineux. Les études portent prioritairement sur les régions Melaky et Menabe, entre Ankavandra (A) et Morafenobe (B) et sur le bassin sédimentaire situé à l'Ouest de cette région, jusqu'à Maintirano (C).

Comme l'atteste un document rédigé en 1950 par la Direction du Service des Mines de Madagascar, on s'interroge très tôt sur la possible rentabilisation de tels gisements :

« A la même époque [milieu des années 1920], un laboratoire fut installé à Morafenobe et un important centre de recherches fut créé sur les gisements de grès bitumineux de Bedoa. Les travaux exécutés eurent pour but d'étudier le cube de grès bitumineux, le prix de revient à l'abatage et le rendement en huile. Malgré un rendement en huile brute de 9 % du poids, les travaux conclurent à l'impossibilité de toute exploitation économique, tant en raison des prix élevés de revient à l'abatage, des frais de traitement, de transport et d'amortissement que par

⁶⁵ Amis de la Terre, « Sables bitumineux : impacts sur les peuples, le climat, et l'environnement – du Canada à l'Afrique », février 2011 (<http://www.amisdelaterre.org/Les-sables-bitumineux-alimentent.html>).

⁶⁸ La Sakalava Madagascar Oil Proprietary Oil Fields Ltd., la Madagascar Oil Développement Co Ltd. et la Betsiriry Oil Co.

*suite du manque de combustible nécessaire à la distillation et de l'absence de moyens de transport dans une région très isolée
Dans ces conditions, les travaux furent arrêtés en 1928⁶⁹. »*

En 1932, les autorités s'associent au sein du Syndicat d'Etudes et de Recherche Pétrolière (SERP) avec des compagnies privées, en particulier la Compagnie Française des Pétroles (CFP, future Total), pour reprendre l'exploration. Au cours des années 1930, le SERP effectue des sondages à Tsimiroro, qui indiquent « *la présence de plusieurs niveaux d'huile lourde entre 100 mètres et 500 mètres de profondeur* »⁷⁰. Les recherches reprennent après guerre, et le SERP est transformé en une société anonyme, la Société des Pétroles de Madagascar (SPM, filiale d'Elf Erap), qui poursuit les recherches pendant plus de quinze ans, notamment au sud-ouest de l'Île (entre Morondava et Tulear). Ayant réalisé une trentaine de forages terrestres sans résultats commercialement exploitables, la SPM cède une partie de ces droits au cours des années 1960. Plusieurs multinationales pétrolières rejoignent alors les Français : Chevron, Agip, Conoco et Teneco. Grâce à de nouvelles techniques, elles découvrent des gisements onshore encore inconnus. C'est à cette période également que se développe l'exploration *offshore*.

L'appétit de l'industrie pétrolière pour Madagascar s'aiguise encore dans les années 1980, lorsque la Banque Mondiale incite l'OMNIS à faciliter les investissements étrangers dans le secteur⁷¹. L'idée est de « libéraliser » (et désétatiser) pour orienter Madagascar vers la production pétrolière. Cette tendance s'accroît encore dans les décennies suivantes, en particulier sous l'impulsion du président Marc Ravalomanana, au pouvoir de 2002 à 2009. Élève discipliné des institutions financières internationales, il mise lourdement sur les investissements étrangers pour « développer » la Grande Île.

5. Le pétrole malgache, entre juniors et majors (le cas Madagascar Oil et Total)

Avec les années, la carte de Madagascar est quadrillée par les « blocs d'exploration » attribuables à des compagnies pétrolières (voir carte des blocs pétroliers p. 27). Parmi ces compagnies, la société Madagascar Oil est l'objet d'une attention particulière⁷².

Ce n'est pas en raison de son logo très « couleur locale » et « vert », qui exploite le lémurien, symbole de Madagascar, à son compte, que cette petite société, domiciliée aux Bermudes mais dont le siège se trouve à Houston (Etats-Unis), intéresse les observateurs. C'est parce que c'est cette « junior » s'est vu attribuer en avril 2004, à des conditions extrêmement avantageuses, les contrats de partage de production (CPP) pour l'exploration et l'exploitation des deux gisements de pétrole non conventionnel perçus jusqu'à ce jour comme les plus prometteurs de la Grande Île : Bemolanga et Tsimiroro⁷³.

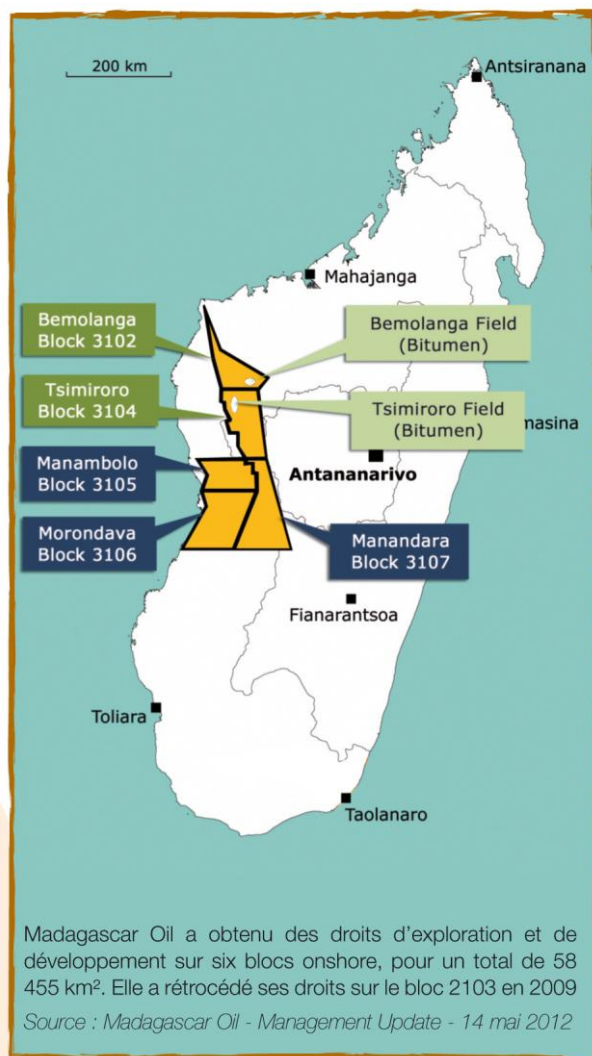
⁶⁹ *Livre d'or de Madagascar, Op. Cit.*, 1950, p. 118.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 120.

⁷¹ Cf. <http://www.oilwatch.org/2005/francais/documentos/l'exploitation1.pdf>

⁷² Au moment où Madagascar Oil s'implantait, plusieurs autres compagnies étrangères signaient des contrats de recherche et d'exploitation avec l'OMNIS, toutes dans l'*offshore* : l'anglaise Sterling Energy (pour la recherche *offshore* à Ambilobe) ; l'américaine Vanco Energy, en association avec la norvégienne Norsk Hydro et la Texane Exxon Mobil (recherches au large de Mahajanga) ; Exxon Mobil (prospection en haute mer, à une profondeur de 2.000 mètres, au large du Cap Saint-André) (Madagascar: « 50% de chances de trouver du pétrole », AFP, 14 avril 2005).

⁷³ Norbert Rabe, A review of exploration for non conventional hydrocarbon resources in Madagascar, 2008 (<http://magpetroleumgas-norabe.com/>).



Tous deux classés dans la catégorie du pétrole « non conventionnels », et situés de part et d'autre de la frontière administrative séparant les régions de Melaky et de Menabe, les gisements de Bemolanga et de Tsimiroro sont pourtant différents :

- **Le champ de Bemolanga (région de Melaky)** est un gisement de **sables bitumineux**. Sur un bloc de 5463 km², il occuperait un périmètre de 424km² et abriterait 1,2 milliards de barils de pétrole en place. Le champ ayant une profondeur moyenne de seulement 15 mètres, l'exploitation se ferait à ciel ouvert.
- **Le champ de Tsimiroro (à cheval sur les régions de Melaky et de Menabe)** est un projet **d'huiles lourdes**. Sur un bloc de 6670 km², il occuperait quelque 1600km² et contiendrait 1,7 milliards de barils en place (pour un volume récupérable estimé à 1,1 milliard de barils)⁷⁶. La profondeur du champ se situant entre 40 et 300 mètres en sous-sol, il faut recourir au procédé d'extraction par injection de vapeur *in situ*⁷⁷.

⁷⁶ Selon les études effectuées en septembre 2011 par Netherland, Sewell & Associates, Inc. (NSAI) pour Madagascar Oil (Madagascar Oil - Management Update - 14 mai 2012).

⁷⁷ Madagascar Oil, *Tsimiroro - Block 3104*, <http://www.madagascaroil.com/block-3104.php> – consulté le 30 octobre 2012.

Madagascar Oil étant une compagnie de taille réduite, dotée d'un capital limité, elle s'est rapidement mise à la recherche de partenaires techniques et financiers pour mener à bien ses recherches. Des partenariats d'autant plus nécessaires que les contrats qu'elle a signés avec l'OMNIS l'obligent à mener une activité de recherche effective sur les blocs qui lui ont été attribués⁷⁸.

C'est ainsi que la société s'est associée en 2008 avec Total, très intéressée par le développement du pétrole non-conventionnel (voir encadré p.21). La super-major française a acquis 60% du bloc de Bemolanga contre un investissement de 100 millions de dollars⁸⁰. Devenue opérateur du bloc, Total a immédiatement affiché ses ambitions : « *lancer, à l'horizon 2020, une production minière d'un potentiel de 200.000 barils/jour*⁸¹ ». Les études effectuées dans la zone entre 2008 et 2011 n'ont pourtant pas semblé donner les résultats escomptés sur le plan commercial, comme toutes celles qui les ont précédées depuis près d'un siècle. En juin 2011, date à laquelle son permis d'exploration arrivait à échéance, Total a annoncé qu'elle arrêterait la prospection des sables bitumineux à Madagascar.

Mais la multinationale française ne semble pas avoir abandonné toute ambition à Bemolanga : son contrat avec l'Etat malgache a été amendé et étendu à deux reprises en juin 2011 et juin 2012, pour lui permettre d'étudier le potentiel de la zone en matière de pétrole conventionnel (des explorations de surface, aéro-magnétiques et d'acquisition sismique, sont en cours)⁸². Interrogé sur leurs intentions dans ce pays, un représentant de Total à Paris a indiqué récemment aux Amis de la Terre : « *le gouvernement malgache met la pression sur les compagnies pétrolières pour qu'elles trouvent du pétrole* ». On peut se demander si la prolongation de son permis n'est pas plutôt une manière pour Total de garder le contrôle sur ce gisement en attendant que le prix du pétrole augmente suffisamment pour rentabiliser l'exploitation de ces sables bitumineux. Ou peut-être gardent-ils ce permis pour de simples raisons spéculatives : les compagnies pétrolières sont de plus en plus dépendantes des marchés financiers, et la valeur de leurs actions en bourse est fortement liée à l'importance de leurs réserves, perçues comme un gage de leurs profits futurs.

Faute de partenaire(s), Madagascar Oil reste en revanche l'unique opérateur à Tsimiroro (comme sur ses autres blocs : 3105, 3016, 3107). Depuis plusieurs mois, l'entreprise multiplie les déclarations optimistes, auprès des investisseurs et de la presse malgache, quant à l'exploitation prochaine de ce gisement d'huile lourde⁸³. Une installation pilote d'injection de vapeur devait être mise en service au dernier trimestre 2012 et la production effective est annoncée pour 2018. Le gisement est une « *ressource de rang mondial* » (*world-class resource*), dont l'exploitation pourrait durer plus de cinquante ans et produire jusqu'à 300 000 barils d'huile lourde par jour, annonce fièrement la documentation de l'entreprise⁸⁴. En juillet 2012, la compagnie faisait même visiter ses nouvelles installations à la presse malgache. « *Ce n'est pas encore confirmé, mais on y croit beaucoup* », s'enthousiasmait Emma Ralijaona, Directrice générale adjointe de Madagascar Oil, en présentant le lancement d'un chantier censé bientôt aboutir à un dispositif de stockage pétrolier⁸⁵.

⁷⁸ Madagascar Oil in Dire Need of Partners – Antananarivo”, Africa Energy Intelligence, 10 novembre 2010

⁸⁰ Rapport des Amis de la Terre Europe (mai 2010), ibid.

⁸¹ Fiche de présentation « Les huiles lourdes » sur le site de Total, consulté le 12.09.2012 (<http://www.total.com/fr/nos-energies/petrole/explorer-et-produire/nos-savoir-faire/huiles-lourdes-bitumes-900102.html&textsize=0>).

⁸² Madagascar Oil - Management Update - 14 mai 2012, p. 26.

⁸³ Lire par exemple : « Pétrole de Tsimiroro - Le pays sera parmi les premiers fournisseurs mondiaux », *Midi Madagasikara*, 19 septembre 2011.

⁸⁴ Madagascar Oil - Management Update - 14 mai 2012, p. 14-18.

⁸⁵ « *Madagascar Oil : Démarrage des travaux pour le stockage de 180.000 barils de pétrole* », *Midi Madagasikara*, 6 juillet 2012.

En dépit de ces démonstrations d'optimisme, un certain scepticisme flotte autour de Madagascar Oil, tant les promesses, concernant aussi bien la taille des réserves que le calendrier des opérations, ont varié depuis que Madagascar Oil est en activité sur la Grande Île en 2004⁸⁶. D'aucuns s'interrogent même sur les ambitions réelles de cette « junior »⁸⁷ et se demandent si les efforts que cette dernière déploie pour prouver « l'importance » de ses gisements et leur « commercialité » (*commerciality*) n'ont pas pour objectif principal de rassurer les marchés boursiers, où Madagascar Oil s'est introduite fin 2010⁸⁸, voire de s'en débarrasser rapidement en les cédant au meilleur prix à d'autres opérateurs⁸⁹.

« On peut facilement avoir l'impression que MOL [Madagascar Oil Ltd] ressemble plus à ces 'concessionnaires courtiers' qui espèrent faire un profit rapide en vendant leurs contrats qu'à des compagnies impliquées activement dans l'exploration et le développement pétroliers », relevait en 2008 l'expert Norbert Rabe, ancien géophysicien en chef de l'OMNIS, sur son site internet personnel. Sans désigner spécifiquement Madagascar Oil, la consultante Lalanirina Rasoanandrianina, spécialiste malgache des questions pétrolières, rappelait quant à elle, en juillet 2012, le contexte dans lequel s'intègre les annonces dithyrambiques que l'on enregistre parfois à Madagascar : « Nul ne peut prétendre à ce jour parler d'extraction ou d'exploitation pétrolière à Madagascar. Et si on en a parlé, ce n'était qu'une stratégie pour se faire coter en bourse »⁹⁰.

Encadré : Total et les sables bitumineux.

Cinquième groupe pétrolier mondial, Total montre un appétit insatiable pour les sables bitumineux, le pétrole plus sale et le plus coûteux du monde. « Les quantités d'huile extra-lourde et de bitume en place dans le sous-sol, estimées de 2 600 à 3 800 milliards de barils, sont considérables, s'enthousiasme la compagnie sur son site internet [...]. Leur extraction constitue un immense enjeu : ils représentent entre 500 et 1 000 milliards de barils de réserves potentielles, environ 25 % des réserves mondiales de pétrole brut conventionnel⁹¹ ! »

Souhaitant que l'exploitation des sables bitumineux atteigne à terme 10% de sa production actuelle⁹², la compagnie investit massivement au Canada. En Alberta, Total participe d'ores et déjà, en partenariat avec ConocoPhillips, à l'exploitation des sables bitumineux de Surmont qui produit 27000 barils/jour en juin 2012⁹³. Ayant investi dans différents projets d'exploitation des sables bitumineux en cours de déploiement (Joslyn, Fort Hills, Northern Lights), la filiale Total E&P Canada (TEPCA) espère produire quelque 200.000 barils/jour d'ici 2020⁹⁴. C'est

⁸⁶ Voir par exemple : « Madagascar's Oil fortunes evolving slowly », *Oil & Gas Journal*, 6 février 2012 (<http://www.ogj.com/articles/print/vol-110/issue-2/exploration-developmet/madagascar-s-oil.html>).

⁸⁷ Cette entreprise a été créée en 2004 dans le sillage du Vuna Group, qui contrôle diverses compagnies (Vuna Energy Ltd, Vuna Capital, etc.).

⁸⁸ Madagascar Oil est coté sur le marché Alternative Investment Market (AEI) à Londres. Cette cotation a été suspendue pendant plusieurs mois fin 2010-mi 2011 en raison d'un contentieux avec le gouvernement transitoire malgache sur le permis de Tsimiroro.

⁸⁹ « One might easily get the impression that MOL is more akin to those "concession brokers" who hope to make a fast profit by selling their contracts than to active oil exploration and development companies » : <http://magpetroleumgas-norabe.com>

⁹⁰ Cité in « Hydrocarbures : Madagascar, la nouvelle frontière pétrolière », *Les Nouvelles*, 2 juillet 2012.

⁹¹ <http://www.total.com/fr/nos-energies/petrole/explorer-et-produire/nos-savoir-faire/huiles-lourdes-bitumes-900102.html&textsize=0>

⁹² Greenpeace, « Avec les sables bitumineux, Total invente la destruction durable »,.

⁹³ *Surmont Asset*, <http://www.total-ep-canada.com/upstream/surmont.asp>, consulté le 30 octobre 2012.

⁹⁴ Total E&P Canada : http://www.total-ep-canada.com/publications/speeches_presentations/documents/TD-Newcrest%20Keynote-2011.pdf

dans cette même perspective d'augmentation de la part des sables bitumineux dans la production pétrolière du groupe que Total s'est intéressée à Madagascar.

Sans surprise, la société promet de faire tous les efforts « possibles » pour exploiter les sables bitumineux dans le respect de l'environnement. Reconnaisant – partiellement – les risques inhérents à cette activité, la documentation d'entreprise regorge de considérations sur la « responsabilité » de Total et sur les « défis environnementaux » qu'elle entend relever. Mais cette auto-promotion est bien peu convaincante : la plupart des « engagements » de la compagnie ne sont que de promesses floues, manquant singulièrement d'ambitions et renvoyées à un futur incertain⁹⁵. Se contentant de mettre en avant quelques « projets pilotes » et autres « procédés radicalement innovants » (reboisement, recyclage de l'eau, etc.), cette communication ne questionne à aucun moment l'idée même d'exploiter les sables bitumineux. En d'autres termes, Total jure de produire « proprement »... du pétrole sale !

6. Fragilité des populations, mauvaises pratiques des entreprises

La question n'est plus tant de savoir *si* Madagascar deviendra un jour un producteur de pétrole mais *quand*. Puisque les prix des hydrocarbures ne vont cesser d'augmenter dans les années à venir, cette perspective paraît de plus en plus inéluctable – ce qui ne va pas sans soulever de graves inquiétudes. Etant donné la pauvreté et les défaillances démocratiques qui rongent leur pays, les Malgaches parviendront-ils à se préparer à l'arrivée effective des pétroliers ? On peut en douter quand on constate que les problèmes sociaux et environnementaux affluent déjà dans les régions où les industriels n'en sont encore qu'à des phases d'exploration...

Comme ont pu le constater les Amis de la Terre Europe et les Amis de la Terre France à l'occasion de leurs visites sur place, en avril et octobre 2011, un des problèmes principaux à Madagascar est le manque d'informations disponibles, et compréhensibles, par les populations. Très majoritairement illettrées, les populations rurales des régions de Bemolanga ou de Tsimiroro peinent à comprendre les intentions des entreprises et les dangers qui les guettent, eux-mêmes et leur écosystème. Elles ont également du mal à connaître et défendre leurs droits. Certains habitants se demandent tout simplement ce qu'est, et à quoi sert, le pétrole ! D'autres, affolés, demandent froidement si l'installation de dispositifs industriels signifie qu'ils vont « mourir »...

Il faut dire que les compagnies pétrolières implantées dans la zone, Total et Madagascar Oil, font peu d'efforts pour se rapprocher des populations. Le plus souvent, elles organisent des réunions publiques uniquement pour la forme, se contentant de présenter en termes excessivement techniques leurs projets sans retour critique et sous l'œil conciliant des autorités, et cela dans les chefs-lieux de province ou de district parfois très éloignées des populations villageoises directement touchées. De plus, les documents relatifs aux projets, ainsi parfois que les consultations elles-mêmes, ne sont pas traduits en malgache, alors que seule une petite minorité des habitants des communes touchées maîtrise la langue française.

Dans ces conditions, on ne s'étonne guère que les dépenses « sociétales » que les compagnies sont contractuellement tenues d'engager dès la phase d'exploration pétrolière soient si mal affectées. C'est ce que l'on constate par exemple dans le cas des fonds

⁹⁵ Voir par exemple : « Les sables bitumineux. Total : une production responsable » : <http://www.total.com/fr/dossiers/les-sables-bitumineux/production-responsable-200873.html>.

« sociaux » débloqués par Total dans la région de Bemolanga (8 millions de dollars⁹⁶). Dans le district de Morafenobe, le plan de développement communal qui a servi de base de réflexions pour les « investissements sociaux » de Total n'a pas été élaboré par la communauté locale mais par un bureau d'étude (rémunéré sur le budget « social » du projet)⁹⁷. Selon les entretiens réalisés dans différents villages par les Amis de la Terre et leurs partenaires locaux, ces « réalisations » répondent fort mal aux besoins des populations :

- Les routes construites dans ce cadre ont profité prioritairement à Total : elles s'arrêtent au site industriel !
- Egalement financé sur fonds « sociaux », le pont qui a été édifié entre Morafenobe et Bemolanga ne correspond pas aux attentes des habitants. En effet, les villageois se plaignent que ce pont ait été construit à la sortie du village, et non au point où il y a le plus de passage. Ils continuent donc d'emprunter les voies habituelles, à pied ou en pirogue, pour traverser la rivière Manambaho. Du reste, ce pont n'est que partiellement praticable en période de crue.
- Quant au « gîte d'étape » construit par Total dans le hameau de Amboanara, il laisse les riverains perplexes. Lors de leur dernière visite, les Amis de la Terre ont constaté que ces derniers ignoraient l'usage auquel le bâtiment était destiné : « salle de classe », « bureau » pour le chef du village, ou « logis pour les gendarmes » (lors des opérations de répression contre les voleurs de zébus) ? Ce qui est sûr, c'est que depuis sa construction, ce « gîte » est resté fermé à clé et vide, et n'est d'aucune utilité pour les habitants du hameau ! oui
- Au final, seule la salle communale construite par Total à Morafenobe semblerait avoir trouvé une véritable utilité sociale (réunion de village, etc.).

Selon ce qu'ont pu observer les Amis de la Terre en avril et octobre 2011, et les témoignages qu'ils ont alors recueillis, il apparaît que les promoteurs privilégient les dépenses qui sont visibles. De plus, ils cherchent plutôt à financer des projets budgétivores qui permettent de décaisser d'importants montants rapidement et de façon concentrée, comme sur la rénovation d'une route. A l'inverse, les multinationales ne privilégient pas des dépenses qui seraient plus utiles, tels que des programmes de renforcement des capacités des populations locales, car les résultats prennent davantage de temps, et sont plus diffus et difficiles à mesurer. Il apparaît évident que Total n'a pas pris le temps d'adopter une approche participative pour définir quelles sont les demandes réelles des communautés."

Par ailleurs, pour ses opérations à Bemolanga, bon nombre de travailleurs de Total étaient majoritairement employés par des sous-traitants et n'ayant pas la capacité d'assurer des postes à responsabilité au sein de la compagnie pétrolière, leurs emplois étaient notamment liés à l'entretien du camp (Henri Fraise), à la réhabilitation des pistes (Colas), ou encore à la restauration ou à la buanderie (New Rest).

Selon les témoignages des employés recueillis par un partenaire local des Amis de la Terre en 2010, c'est avec ce dernier sous-traitant que les conditions de travail étaient les plus mauvaises : médiocrité des salaires, horaires de travail abusifs, aucune protection sociale, etc. Les conditions d'embauche n'étaient pas claires elles non plus et les contrats jamais signés ou seulement quelques mois après, sans mentionner quel était le salaire exact. Les repas et le logement étaient théoriquement pris en charge mais c'est seulement au moment de recevoir leur paie que les travailleurs apprenaient que tout était en réalité débité de leur salaire.

⁹⁶ Selon le chiffre avancé par Total dans une réponse adressée à un courrier des Amis de la Terre, le 8 décembre 2011 : <http://www.amisdelaterre.org/totalmadagascar.html>

⁹⁷ Entretien des Amis de la Terre France avec le délégué du district de Morafenobe, octobre 2011.

Le droit du travail était complètement bafoué mais ils n'ont aucun recours, comme l'expliquait l'un d'entre eux : « Nous nous plaignons de la médiocrité des conditions de travail avec TOTAL. Nous sommes embauchés et on nous donne tout (nourriture, logement,...). Aucun contrat n'est signé lors de l'embauche et là la surprise, toutes les notes de frais ont été déduites de notre du. » Une fois de plus, l'argument de création d'emploi soutenu par les multinationales montre ses limites.

Si les populations ont tant de mal à se faire entendre c'est aussi que les autorités locales et nationales font peu d'efforts pour les défendre. Sans que l'on sache toujours pour quelles raisons précises, les autorités villageoises ou régionales se montrent parfois excessivement favorables à l'implantation des compagnies pétrolières et confiantes dans les promesses qui leur sont faites. Rencontré par les Amis de la Terre, le président du quartier de Morafenobe croit par exemple que l'éventuelle exploitation des sables bitumineux de Bemolanga transformera sa ville en un petit paradis, avec de bonnes routes, des hôpitaux modernes et même une université. Un espoir bien sûr nourri par la frustration actuelle : pour le moment, la commune n'a qu'un accès limité à l'eau et à l'électricité et attend encore d'avoir un lycée... D'autres responsables, comme le chef du district, ignorent manifestement quels sont leurs devoirs et compétences, et quels sont les processus liés à l'implantation d'une entreprise. Ils se plaignent que « tout est décidé à Tana », mais ne semblent pas faire beaucoup d'efforts pour s'impliquer davantage dans les prises de décisions.

Plein d'espoirs, certains responsables locaux regardent trop souvent les défenseurs de l'environnement et des populations comme des perturbateurs, opposés au miraculeux « développement » que les autorités et les entreprises font miroiter aux habitants. Alors que les Amis de la Terre proposaient d'organiser une réunion d'information dans le petit village d'Ankondromena, proche de Tsimiroro, la maire de la localité s'y montra très défavorable, expliquant qu'il faudrait d'abord demander l'autorisation de Madagascar Oil, et craignant qu'une telle initiative ne brouille les « *bonnes relations* » nouées avec cette entreprise.

Osant rarement se plaindre par peur de représailles, et ne bénéficiant pas de la protection des autorités, les populations se retrouvent donc face à face avec les multinationales, qui cherchent régulièrement à faire taire, ou à contrôler, les oppositions potentielles émanant de la société civile.

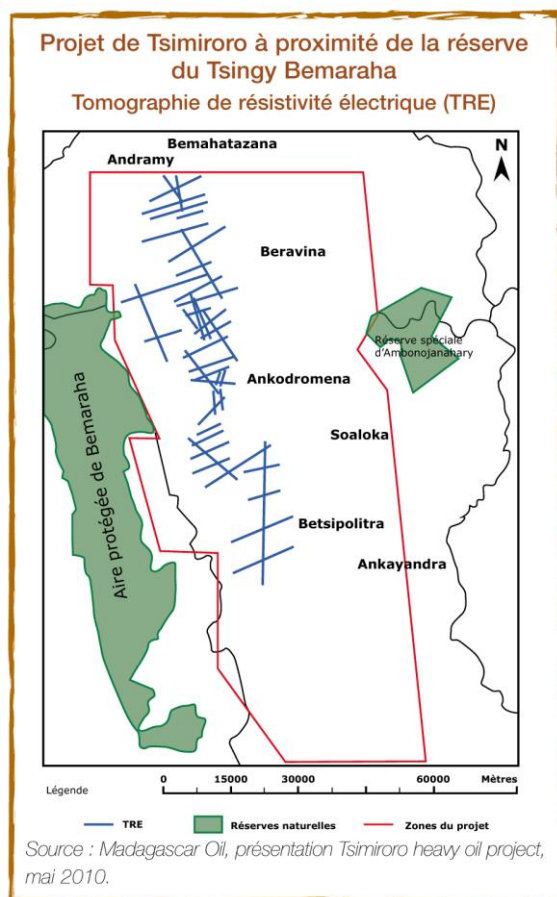
7. Vers une irrémédiable catastrophe environnementale ?

La zone frontalière entre les régions de Melaky et de Menabe dispose d'un écosystème particulièrement fragile. Bien que la société civile malgache n'ait eu les moyens de réaliser ou financer des études indépendantes susceptibles de remettre en cause les « études d'impacts » financées par les compagnies pétrolières et validées par les organismes étatiques malgaches, les impacts sur l'environnement s'annoncent dramatiques si le pétrole non conventionnel de cette région devait être exploité.

La première préoccupation concerne les réserves naturelles. Les champs pétroliers de Tsimiroro et de Bemolanga se trouvent en effet à proximité des aires protégées de Bemaraha et d'Ambohijanahary. Le parc national Tsingy de Bemaraha semble particulièrement menacé⁹⁸. Couvrant une surface 1 520 km², ce parc est le plus vaste site protégé de Madagascar. Il a été inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en 1990 en raison de son exceptionnel paysage karstique formé de roches calcaires, de ses forêts vierges, de

⁹⁸ « *Les Tsingy se présentent comme de véritables cathédrales de calcaires, constitués d'un réseau très dense de failles, de crevasses, de surfaces de blocs calcaires sculptés en lames ou en aiguilles acérées. Roches calcaires formées par un dépôt de fossiles et de coquillages morts sous la mer il y a 200 millions d'années, et par la suite façonnées par l'eau des pluies il y a 5 millions d'années, les Tsingy offrent l'un des paysages les plus spectaculaires de la Grande Île.* » (<http://www.tsingy-de-bemaraha.com/>).

ses marécages de mangroves et des espèces animales rares qui y vivent. En dépit de cette richesse, la réserve du Tsingy de Bemaraha reste mal surveillée et délimitée. Elle pourrait dès lors faire les frais de l'installation d'un complexe pétrolier à sa frontière. Ainsi, dans le cahier des charges environnementales du projet de Tsimiroro, la seule mesure de protection prévue est d'exiger que les activités pétrolières se réalisent à un minimum de 2,5 km du Tsingy, une distance dérisoire au vu des impacts de tels projets.



Dans le prolongement du Tsingy de Bemaraha, au nord, se trouve le Tsingy de Beankà, abritant une biodiversité tout aussi riche, et proche du site de Bemolanga. Alors que ces aires protégées se situent entre les champs pétroliers et la façade maritime occidentale de la Grande Île, où passeront les éventuels pipelines que Madagascar Oil et Total prévoient déjà de construire pour expédier le pétrole extrait vers la mer depuis le port de Maintirano⁹⁹?

La seconde préoccupation concerne la gestion de l'eau. Cette zone est en effet caractérisée par des variations hydriques très importantes : la forte aridité des saisons sèches, qui peuvent durer jusqu'à huit mois, contraste avec les crues qui rendent difficile, voire parfois impossible, l'accès à la région au cours de la période des pluies. L'exploitation à ciel ouvert des sables bitumineux exigeant des quantités d'eau considérables, l'impact sur les ressources de la région serait donc immense. Au tarissement possible des ruisseaux en période sèche s'ajouterait surtout un fort risque de contamination de la nappe phréatique et de la rivière Manambaho, le seul grand cours

d'eau qui traverse la plupart des communes de la région de Melaky.

Les conséquences indirectes d'une telle pollution des eaux seraient catastrophiques pour les populations locales. Elles vivent principalement de l'élevage, de la pêche et de la cueillette, et seraient immédiatement affectées par d'éventuels prélèvements ou pollutions des eaux. La modification des équilibres hydrologiques aurait en particulier des conséquences importantes sur la filière bovine, l'élevage extensif des zébus étant au cœur de l'activité économique de la région. Outre que l'exploitation des sables bitumineux se fera sur les vastes espaces de pâturage utilisés actuellement par les communautés et que la circulation des véhicules industriels perturbera les animaux, le simple abreuvement des animaux deviendra difficile. Les sites d'implantation de Bemolanga et Tsimiroro, caractérisés par des savanes herbeuses, étant peuplées de Satrana, utilisés par la population locale pour la production d'une boisson rafraîchissante (« sora »), l'activité des compagnies pétrolières pourraient priver certains ménages d'un complément de revenu indispensable. L'exploitation de sables bitumineux menace également de disparition le raphia, qui assure une fonction écologique importante de conservation de l'humidité de la zone.

Par ailleurs, l'installation d'immenses complexes industriels dans ces zones rurales très peu peuplées (2/3 habitants au km²) bouleverseraient les équilibres de peuplement. Déjà

⁹⁹ « Tsimiroro : Une production de 1000 barils de pétrole par jour en 2013 », *Midi Madagasikara*, 4 juillet 2012.

perceptibles à petite échelle au cours de la phase d'exploration, les dysfonctionnements économiques et sociaux provoqués par un afflux important de populations pourraient devenir irrémédiables en cas d'exploitation (explosion du coût de la vie, prostitution, insécurité, trafics, etc.).

8. Vers l'exploitation offshore ?

Depuis des décennies, les compagnies pétrolières s'interrogent sur le potentiel pétrolier offshore de Madagascar. Mais alors que des gisements géants de gaz et de pétrole sont mis en exploitation sur la côte Est de l'Afrique (Kenya, Ouganda, Mozambique, Tanzanie), et que les techniques d'exploration¹⁰⁰ et d'exploitation en offshore profond se perfectionnent, leur intérêt a décliné pour le Canal du Mozambique¹⁰¹.

Le Canal du Mozambique est encore loin d'être la « nouvelle Arabie Saoudite » qu'annoncent déjà certains professionnels¹⁰². De fait, seuls 6 des 228 blocs offshore malgaches ont été attribués (contre 18 sur 21 pour les blocs onshore)¹⁰³. Mais les compagnies pétrolières semblent tout de même se positionner. Alors qu'une nuée de « juniors » lorgnent sur le Canal du Mozambique¹⁰⁴, on évoque depuis plusieurs mois le retour du poids lourd Exxon, titulaire de trois blocs offshore au large de Madagascar (2001a, 2001c et 2002). Ayant arrêté toute activité suite au renversement du régime Ravalomanana en 2009 (situation de « force majeure », dans le jargon du secteur), la major américaine serait sur le point de reprendre ses études exploratoires¹⁰⁵.

Pendant que les « frontières technologiques » (et financières) sont en train de tomber concernant l'exploration et l'exploitation pétrolières en eaux profondes, ce sont les frontières politiques que cette ruée vers le potentiel pétrolier du canal du Mozambique risque de faire rapidement vaciller. Les Zones d'exclusivité économique (ZEE) qui, selon les conventions internationales, permettent de délimiter la souveraineté économique sur les espaces maritimes sont en effet litigieuses.

Un des contentieux les plus notables au sein du canal du Mozambique est celui qui oppose depuis des années la France à Madagascar concernant l'île Juan de Nova située à 150 km de la côte occidentale malgache. Faisant partie de ce que l'on appelle les îles Éparses, c'est-à-dire un groupe de cinq îles françaises du canal du Mozambique, ce minuscule îlot de 5 km² permet à la France de contrôler une vaste zone maritime... et les réserves potentiellement immenses d'hydrocarbures qui s'y trouvent¹⁰⁶ !

Derrière les enjeux géopolitiques et énergétiques, ce sont les populations et les écosystèmes côtiers et marins qui risquent, à plus ou moins brève échéance, de pâtir durement d'une éventuelle mise en exploitation des réserves pétrolières et gazières du canal du Mozambique. Selon un rapport du Sénat français (qui oublie étrangement d'évoquer le potentiel pétrolier de la zone alors même que les autorités françaises venaient d'accorder

¹⁰⁰ « Madagascar deepwater--2: How new seismic data show basin off western Madagascar », *The Oil and Gas Journal*, 10 mars 2003.

¹⁰¹ Depuis 2010, les découvertes gazières des sociétés ENI et Anadarko dans l'offshore du Mozambique ont fait de l'offshore un question incontournable pour les gouvernements et les compagnies pétrolières (cf. « L'offshore devient crucial », *Africa Energy Intelligence*, 2 mai 2012).

¹⁰² « Cinq compagnies vont prospecter une zone française de l'océan Indien », *Les Echos*, 9 janvier 2009.

¹⁰³ OMNIS, *Op. cit.*, 2012.

¹⁰⁴ « Les juniors parient sur le canal du Mozambique », *Africa Energy Intelligence*, 11 avril 2012.

¹⁰⁵ « Exxon ne perd pas de vue l'offshore », *Africa Energy Intelligence*, 18 janvier 2012, et « Exxon de retour en 2013 ? », *Africa Energy Intelligence*, 25 juillet 2012.

¹⁰⁶ Voir les travaux du chercheur indépendant Patrick Rakotomalala: « Juan de Nova, du gaz dans l'eau entre la France et Madagascar », madagoravox.wordpress.com, 27 mars 2012 et « Juan de nova, Oil and GasY (bad story) » (parties 1 & 2), madagoravox.wordpress.com, 5 et 6 août 2012.

cinq permis d'exploration dans la ZEE de Juan de Nova¹⁰⁷), les îles Éparses constituent « des sites de reproduction indispensables pour plus de 3 millions d'oiseaux de 26 espèces ainsi que pour quelques 15 000 tortues marines ». Elles offrent « des sujets de recherche uniques aux sciences de l'univers » et constituent « un lieu d'observation privilégié des changements globaux en milieu tropical »¹⁰⁸... Quelle « valeur » aura, dans les années à venir, ce formidable écosystème pour des géants pétroliers qui, comme Exxon ou Total, sont aujourd'hui prêts à déboursier des millions de dollars pour s'implanter dans la zone¹⁰⁹ ?

Du golfe du Mexique – BP et la marée noire du DeepWater Horizon - au golfe de Guinée en passant par la Mer du Nord – notamment les récentes fuites sur la plateforme Elgin de Total¹¹⁰, les catastrophes récurrentes qui sont liées à l'exploitation du pétrole offshore, et en particulier de l'offshore profond, doivent nous inciter à redoubler de vigilance sur ce qui est en train de se dérouler sur les façades maritimes de Madagascar¹¹¹.

¹⁰⁷ « Cinq compagnies vont prospecter une zone française de l'océan Indien », *Les Echos*, 9 janvier 2009.

¹⁰⁸ Cité par Agnès Joignerez, « Pétrole ou biodiversité ? Géostratégie de la France dans le Canal du Mozambique », *Madagascar-Tribune.com*, 23 août 2012 (rapport du Sénat : Rapport d'information n° 299 enregistré à la Présidence du Sénat le 17 février 2010, sur les îles Éparses, par M. Christian Cointat, sénateur. Consultable en ligne : http://www.senat.fr/rap/r09-299/r09-299_mono.html).

¹⁰⁹ Total envisageait, avant de se rétracter en avril 2012, de racheter une des « juniors » qui explorent la zone pour 87 millions d'euros (« Pas d'OPA sur le britannique Wessex », *Les Echos*, 13 avril 2012).

¹¹⁰ Voir le communiqué de presse des Amis de la Terre « Total en Mer du Nord : les risques inconsidérés du offshore à nouveau révélés », 29 mars 2012 (<http://www.amisdelaterre.org/Total-en-Mer-du-Nord-les-risques,276.html>)

¹¹¹ Voir notamment : Platform London, « Off the deep end. Foreign policy and the dash for offshore oil and gas », 2011 (<http://platformlondon.org>).

III. QUAND MADAGASCAR BASCULE DANS L'INDUSTRIE MINIERE...

1. Le prix humain et écologique des grands projets miniers

Si le secteur minier est très lucratif pour les multinationales étrangères, les bénéfices pour les populations du pays d'accueil sont bien moins évidents, et le développement du secteur des industries extractives n'a pas ou peu d'effets positifs en termes de réduction de la pauvreté et de développement durable dans les pays du Sud¹¹².

Les impacts sociaux et environnementaux des grands projets miniers sont considérables. Les zones d'extraction ou de transformation sont défrichées sur de grandes surfaces et d'énormes quantités de matériaux et de terre sont déplacées pour extraire les minéraux recherchés. Les écosystèmes et les conditions de vie des communautés qui en dépendent sont directement touchés. L'exploitation minière consomme généralement des quantités d'eau très importantes pour séparer les minerais ou métaux valorisables du sable ou de la roche qui les contiennent ou lors du processus de transformation. C'est une industrie très consommatrice d'énergie, aggravant ainsi le changement climatique. L'industrie minière est aussi grande consommatrice de produits chimiques, utilisés pour extraire ou transformer les métaux (acide sulfurique, cyanure...), avec des risques importants de pollutions des sols, de l'air et des eaux de surface ou souterraines, ce qui provoque ensuite des problèmes sanitaires (cancers respiratoires, maladies de la peau, etc.). Les populations installées sur le périmètre d'exploitation sont déplacées et doivent renoncer à leurs activités économiques traditionnelles - telle que l'agriculture -, sans que la nouvelle mine puisse absorber tous les emplois qu'elle fait disparaître.

En fait, les projets miniers constituent le plus souvent des « enclaves de production », sans liens avec le reste de l'économie (importations des biens d'équipement, absence de transfert de technologies, exportation de la production sans transformation, rapatriement des bénéfices). Ces « enclaves » favorisent une intégration externe à l'économie mondiale au détriment de l'intégration interne et d'un développement durable endogène.

Premières victimes de ces impacts souvent irréversibles, les populations locales sont de plus en plus réticentes à l'arrivée ou le maintien d'une multinationale minière sur leur territoire : en témoigne la multiplication des conflits sociaux, que ce soit en Amérique Latine (ex : Minera Alumbra en Argentine, Tintaya et Conga au Pérou), en Asie (ex : Weda Bay en Indonésie) ou en Afrique (ex : Mopani en Zambie). Dans certains pays, ces mobilisations font face à des répressions parfois sanglantes, comme récemment en Afrique du Sud (mine de Lonmin), et les militants peuvent être la cible de menaces allant jusqu'à des assassinats, comme au Mexique.

Encadré : **Emploi et secteur minier**

La création d'emploi est souvent l'argument principal avancé par les compagnies minières et les autorités pour convaincre les populations locales d'accepter le développement d'un projet. Mais le secteur des industries extractives demande beaucoup de capitaux et peu de main d'œuvre, à l'inverse des mines informelles ou artisanales qui ont employé à Madagascar jusqu'à 500 000 artisans et saisonniers¹¹³.

¹¹²

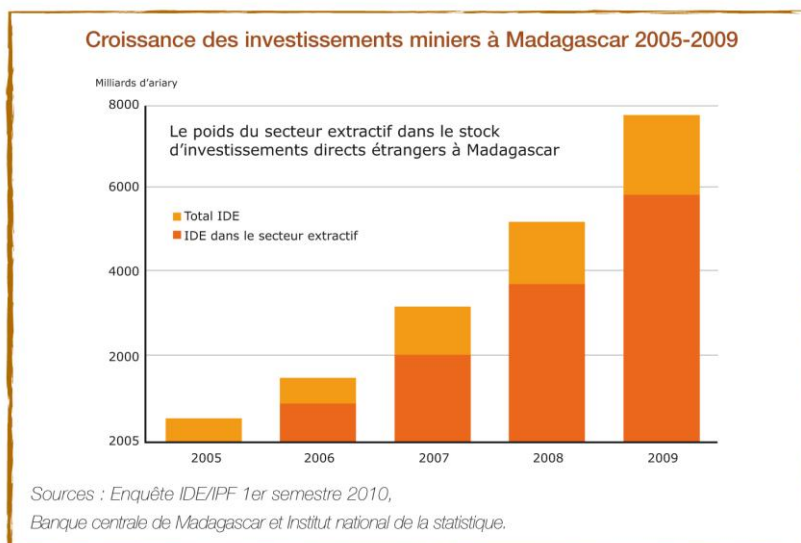
¹¹³ Rémi Pélon, « A la recherche des trésors de la Grande Île : les ressources minérales », in Banque mondiale, *Madagascar : vers un agenda de relance économique*, juin 2010, p. 130 (<http://siteresources.worldbank.org/INTMADAGASCARINFRENCH/Resources/Mines.pdf>).

Dans les grands projets miniers, les créations d'emplois pérennes sont peu nombreuses au regard des montants investis et, pour une large part, sur des postes peu qualifiés. L'exploitation d'ilménite de QMM/Rio Tinto (voir étude de cas ci-après), par exemple, n'employait que 1 306 personnes en 2011, dont 646 en sous-traitance¹¹⁴, pour un investissement initial de près d'un milliard d'US\$.

La phase de construction d'un projet minier fait appel à une main d'oeuvre plus abondante mais, pour l'essentiel, sur des contrats de courte durée et engendre des migrations importantes très déstabilisatrices pour le tissu socio-économique local. Le projet Ambatovy (5,5 milliards d'US\$ d'investissements, voir étude de cas ci-après) revendique ainsi plus de 18 000 créations d'emplois en décembre 2010 (dont 6 426 emplois d'expatriés et une très large proportion en sous-traitance) mais ne précise pas la durée de ces contrats. La construction s'est achevée en 2011 et l'entreprise prévoit de ne maintenir sur la mine et les sites de transformation que 2 500 emplois permanents et 3 500 emplois de contractuels pendant la phase d'exploitation¹¹⁵. Une fois « démobilisés », ces travailleurs de la construction ne peuvent être absorbés par l'économie locale et les conflits sociaux se multiplient. En septembre 2010, les activités de construction de l'usine de transformation du projet Ambatovy ont ainsi été suspendues pendant 17 jours suite à une grève du personnel principalement liée à des problèmes de pérennisation des emplois locaux. Ces tensions persistent, avec des manifestations à répétition d'anciens salariés d'Ambatovy ou de ses sous-traitants sur les premiers mois de l'année 2012.

2. La ruée minière à Madagascar

Suite aux réformes législatives, particulièrement favorables aux compagnies minières, et après la crise politique de 2002, les investissements dans le secteur minier et pétrolier ont très fortement augmenté à Madagascar. Le stock d'investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur extractif (principalement minier) est ainsi passé de 47 milliards d'ariary en 2005, soit moins de 9% du stock total d'IDE, à près de 5 800 milliards d'ariary et 75% du total des IDE en 2009.



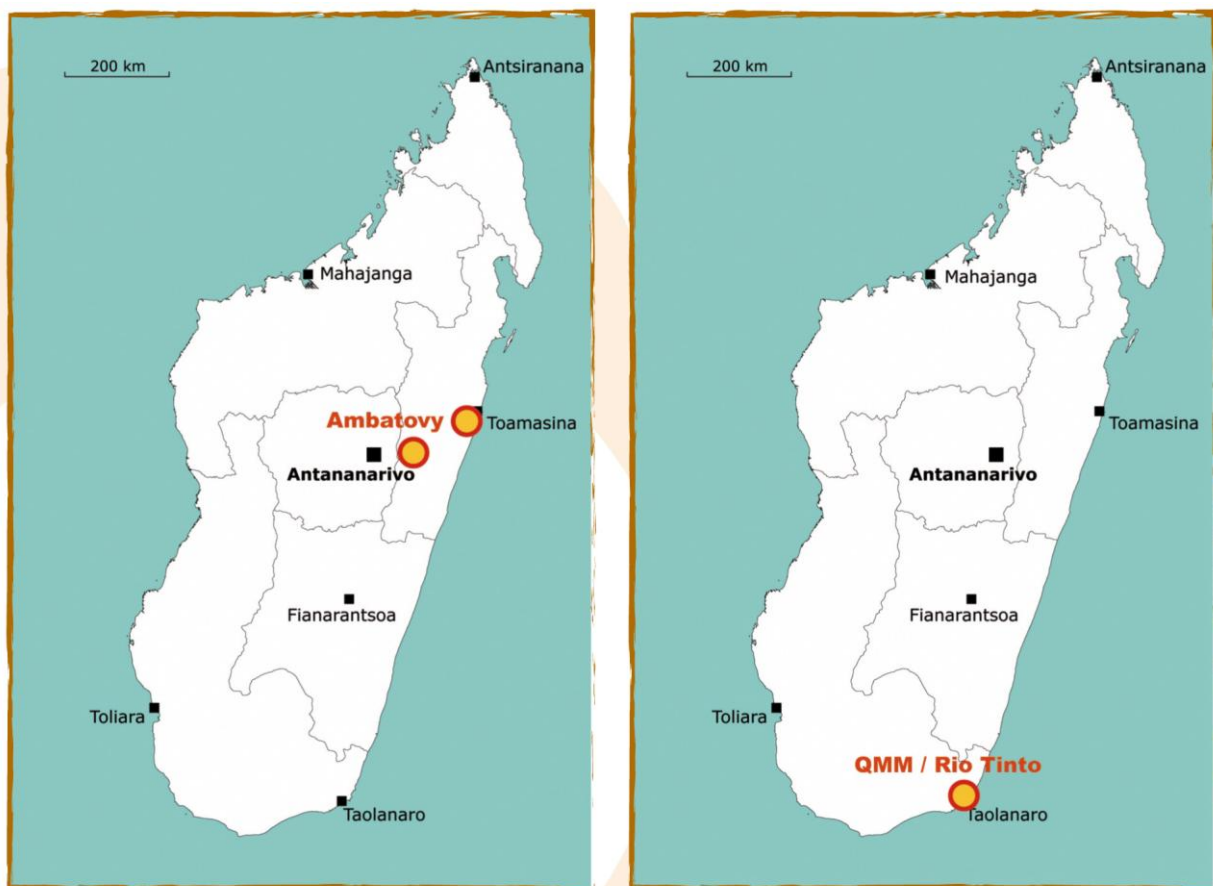
¹¹⁴ Rio Tinto / QIT Madagascar Minerals SA, Développement durable : rapport 2011, p. 10 (http://www.riotintomadagascar.com/pdf/RDD_2011_FR.pdf).

¹¹⁵ Ambatovy, *Rapport de développement durable 2010*, p. 45 (<http://www.ambatovy.com/docs/wp-content/uploads/AmbatovySustainabilityReportFrench.pdf>).

Deux projets miniers d'envergure mondiale (voir étude de cas ci-après), qui représentaient 90 % de l'IDE en 2008, ont largement contribué à cette croissance très rapide :

- La mine d'ilménite (minerai de titane) de **QMM/Rio Tinto**, dans la région de l'Anosy (Sud-Est), entrée en production en mars 2009, avec un investissement de 960 millions d'US\$ environ.
- Le **projet Ambatovy** d'exploitation du nickel-cobalt, dans l'Est du pays, avec une mine près de Moramanga et une usine de traitement et de raffinage du nickel à Toamasina, pour un investissement estimé à 5,5 milliards d'US\$. Le consortium mené par l'entreprise canadienne Sherritt a reçu un permis d'exploitation temporaire en septembre 2012.

Ces deux projets (voir ci-dessous) marquent un changement d'échelle dans la production minière de Madagascar et l'entrée du pays dans le groupe des grands pays producteurs de matières premières.



Avec la crise politique de 2009, le rythme des investissements s'est fortement ralenti et aucun autre projet d'envergure ne s'est depuis concrétisé par une mise en exploitation. Mais des centaines de permis d'exploration de fer, de nickel, de cobalt ou de cuivre, de charbon, d'or, d'ilménite, de bauxite ou d'uranium, ont été délivrés par les autorités malgaches sur la dernière décennie. Nombre de compagnies ont suspendu ou réduit leurs opérations du fait de l'instabilité et sont dans l'attente d'une amélioration de l'environnement politique pour reprendre leurs activités. Parmi les projets les plus avancés, qui pourraient déboucher rapidement sur des mises en production, on peut citer :

- Le fer de **Soalala**, dans les Régions de Boeny et de Melaky (Nord-Ouest)¹¹⁶, opéré par l'entreprise chinoise Wisco, avec des réserves estimées à près de 600 millions de tonnes et un investissement qui pourrait dépasser 2 milliards de d'US\$ (aménagement du site minier, centrale électrique, site portuaire). L'étude d'impact environnemental et social doit être lancée prochainement.
- Le charbon du bassin de **Sakoa** (Sud-Ouest)¹¹⁷, opéré notamment par les compagnies thaïlandaises PTT Asia Pacific Mining et Ital Thai Development, dont l'exploitation nécessitera également la construction d'un terminal portuaire et d'une centrale thermique.
- L'ilménite de **Ranobe** (Sud-Ouest)¹¹⁸, par la compagnie australienne World Titanium Resources Ltd.
- La bauxite de **Manantenina** (extrême Sud-Est)¹¹⁹, par la multinationale anglo-australienne Rio Tinto-Alcan et la société malgache Access Madagascar, qui pourrait bénéficier des installations portuaires du gisement d'ilménite de QMM/Rio Tinto.
- Les terres rares, le niobium, le tantale et le zirconium de la péninsule d'**Ampasindava** (Nord-Ouest),¹²⁰ par la compagnie allemande Tantalus Rare Earths AG en collaboration avec l'entreprise chimique française Rhodia.
- Le graphite et le vanadium de **Green Giant** (Sud-Ouest)¹²¹, par la compagnie canadienne Energizer Resources Inc.



¹¹⁶ http://www.tresor.economie.gouv.fr/1630_le-secteur-minier-a-madagascar

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ <http://www.worldtitaniumresources.com/ranobe-project/overview/>

¹¹⁹ http://www.tresor.economie.gouv.fr/1630_le-secteur-minier-a-madagascar

¹²⁰ http://www.tre-ag.com/operations/tre-project.aspx?sc_lang=en

¹²¹ <http://energizerresources.com/projects/green-giant-vanadium.html>

Encadré : Les « terres rares » à Madagascar

Le gouvernement malgache « *ne réalise pas sur quoi il est assis* »¹²². C'est en ces termes que le directeur de l'entreprise allemande Tantalus Rare Earths AG, vante la qualité du gisement de terres rares que son entreprise compte exploiter dans la péninsule d'Ampasindava, au Nord-Ouest de Madagascar.

Les terres rares sont des métaux indispensables aux industries de haute technologie. La Chine dispose aujourd'hui d'un quasi monopole de la production. Elle a réduit ses quotas d'exportation pour soutenir les prix, provoquant l'inquiétude des pays développés. Dans ce contexte, Tantalus espère devenir un des principaux producteurs mondiaux de terres rares grâce à sa concession malgache, qui couvre une surface de 300 km². L'entreprise vient de signer avec Rodhia un accord d'exclusivité qui réserve au chimiste franco-belge les métaux qui pourront en être extraits.

Si la Chine est le principal producteur mondial de terres rares¹²³, c'est notamment par la faiblesse de sa législation sociale et environnementale. L'extraction et le raffinage des terres rares ont en effet des impacts majeurs sur l'environnement : extraction de quantités colossales de terres pour extraire quelques grammes de métaux, rejets de déchets toxiques (métaux lourds, acide sulfurique), pollution des nappes phréatiques, etc.

La prise de conscience par l'Union européenne de sa dépendance à l'égard de certaines ressources devrait la conduire à limiter sa consommation et non à cautionner la destruction de l'environnement des pays du Sud par ses entreprises.

3. L'exploitation de l'ilménite par QMM/RioTinto à Taolagnaro : des impacts désastreux

Dans la région de Taolagnaro, à l'extrême Sud-Est de Madagascar, l'exploitation de l'ilménite est assurée par QIT Madagascar Minerals SA (QMM), une société détenue à 20% par le gouvernement malgache et à 80% par la multinationale anglo-australienne Rio Tinto¹²⁴. Géant minier, troisième groupe mondial du secteur en terme de capitalisation boursière, le chiffre d'affaires annuel de Rio Tinto (57 milliards d'US\$ en 2010) est près de six fois supérieur au produit intérieur brut de la Grande Île. L'histoire du pot de fer contre le pot de terre en quelque sorte. La capacité d'influence de Rio Tinto est telle que l'entreprise semble être, selon le spécialiste Bruno Sarrasin, « *à l'origine, depuis le début de ses activités au pays en 1986, des grandes réformes dont le secteur minier a fait l'objet* »¹²⁵.

La mine de Taolagnaro est le premier grand projet minier industriel mis en oeuvre à Madagascar. QMM/Rio Tinto revendique un investissement de 990 millions d'US\$ sur l'ensemble du projet : 665 millions pour la mine elle-même et ses infrastructures connexes, et 275 millions (dont 35 millions apportés par le gouvernement malgache sur prêt du groupe Banque mondiale) pour la construction du port d'Ehoala, dont l'entreprise va assurer l'exploitation pendant toute la durée du projet. QMM/Rio Tinto extrait l'ilménite et le zirsill

¹²² François Becker, « De Madagascar, un Allemand allié à Rhodia veut régner sur les terres rares », AFP, 23 avril 2012.

¹²³ Audrey Garric, « Terres rares : un relâchement chinois en trompe-l'œil », *Le Monde*, 24 août 2012

¹²⁴ Rio Tinto, « Partenariat de Rio Tinto avec l'Etat Malagasy », <http://www.riotintomadagascar.com/french/aboutGovernment.asp>, consulté le 30 octobre 2012.

¹²⁵ Bruno Sarrasin, 2010, *Op. cit.*, p. 158.

(zircon mélangé à de la sillimanite) à partir des gisements de sables minéralisés de Mandena, Petriky et Sainte Luce, dont les réserves sont estimées à 75 millions de tonnes d'ilménite¹²⁶, soit l'équivalent d'une centaine d'années de production¹²⁷. Le minerai est ensuite expédié au Canada par bateau jusqu'à l'usine de Sorel, appartenant à Rio Tinto Fer & Titane, pour y être transformé en bioxyde de titane, un agent blanchissant industriel utilisé dans la construction automobile, l'industrie des peintures, les cosmétiques ou les matériaux de construction¹²⁸. L'exploitation a débuté en 2009, après une vingtaine d'années d'exploration et d'études de faisabilité.

L'impact social et environnemental du projet QMM/Rio Tinto est d'autant plus important que l'exploitation de l'ilménite y est particulièrement intensive : la mine va progressivement détruire 6 000 hectares de forêt littorale ! Le procédé d'extraction est spectaculaire : « *Après avoir retiré le couvert végétal, explique le spécialiste Jean-Pierre Revéret, on creuse un bassin de 500 mètres de long sur 300 mètres de large et environ 15 mètres de profondeur. Une drague et une usine de séparation flottantes y avancent lentement en aspirant tout le sable à l'avant du bassin, selon un tracé prédéterminé* »¹²⁹. L'ilménite et le zircon sont séparés des autres métaux lourds et du sable par traitements mécaniques, magnétiques et électrostatiques. Les résidus sont ensuite rejetés derrière le bassin d'extraction, qui avance ainsi de quelques mètres par jour... pendant plusieurs dizaines d'années ! La présence de monazite, un minéral radioactif, dans les résidus inquiète fortement les populations locales¹³⁰.

L'arrivée d'un projet de cette ampleur dans l'une des zones les plus pauvres et les plus enclavées du pays a entraîné de profondes transformations économiques et sociales. On estime que 6 000 personnes vivent sur le périmètre d'extraction ou à proximité immédiate. Les enquêtes de terrain réalisées en 2009 par l'Institut Panos Londres et les Amis de la Terre EWNI¹³¹ ou par l'anthropologue américaine Caroline Seagle¹³² ont permis de recueillir des dizaines de témoignages de familles affectées par les travaux de construction de la mine¹³³. Une centaine de foyers ont été déplacés pour laisser la place aux infrastructures routières et à la carrière utilisées pour la construction du port. Les autres se sont vues privées de leur accès à la forêt (nourriture, bois de chauffage, plantes médicinales, etc.) ou aux *Mahampy*, les joncs de marécages dont la transformation artisanale apporte un complément de revenus substantiel aux paysans. Avec la construction du port, des communautés de pêcheurs se sont vues interdire la pratique de la pêche en mer dans leurs zones traditionnelles. Celles qui vivaient de la pêche dans l'estuaire de la rivière menant du lac Ambavarano à la côte ont perdu leur moyen de subsistance suite à la construction d'un barrage pour l'approvisionnement en eau des bassins de dragage.

¹²⁶ Rio Tinto / QIT Madagascar Minerals SA, *Développement durable : rapport 2011*, p. 10.

¹²⁷ Les estimations de la durée d'exploitation varient selon les sources, de 40 à 100 ans.

¹²⁸ Rio Tinto / QIT Madagascar Minerals SA, *Développement durable : rapport 2011*, p. 6.

¹²⁹ Jean-Pierre Revéret, « Investissement minier et développement : l'exploitation de l'ilménite dans la région de Tolagnaro (Fort-Dauphin) », *Etudes rurales*, 2/2006 (n° 178), p. 213-228 (<http://www.cairn.info/revue-etudes-rurales-2006-2-page-213.htm>). En 2011, un procédé d'extraction à sec a été mis en place en complément de la drague.

¹³⁰ « Du minerai radioactif », *All Africa*, 5 février 2010 et Rio Tinto, *Rapport du comité consultatif international*, août 2011 (http://www.riotintomadagascar.com/french/cai_QMM_env.asp).

¹³¹ *Le développement réinventé? Une évaluation de l'impact de la mine d'ilménite de Rio Tinto au sud de Madagascar*, rapport de Rod Harbison, Chef de la section Environnement de Panos Londres, pour Friends of the Earth England, Wales and Northern Ireland (EWNI), 2007 (http://www.foe.co.uk/resource/reports/developpment_reinvente.pdf) ; Voir également le recueil de témoignages : *Voix du changement, témoignages du peuple villageois Antanosy*, Andrew Lees Trust & Panos London, 2009 (<http://www.scribd.com/doc/47594514/Voix-du-changement-Temoignages-du-peuple-villageois-Antanosy>).

¹³² Caroline Seagle, "Inverting the impacts: Mining, conservation and sustainability claims near the Rio Tinto/QMM ilmenite mine in Southeast Madagascar", *Journal of Peasant Studies*, 39:2, 2012, p. 447-477.

¹³³ Voir également Emmanuel Blivet, « Triste mine sur la Grande Île », *Alternatives Internationales*, septembre 2009 (<http://www.emmanuelblivet.com/fr/texte-6921-triste-mine-a-madagascar.html>).

La phase de construction de la mine a naturellement attiré un grand nombre de travailleurs en quête d'emploi et l'embauche de nombreux expatriés, notamment sud-africains. La petite ville de Taolagnaro est ainsi rapidement passée de quarante à soixante dix mille habitants, avec comme conséquence immédiate une forte augmentation des prix¹³⁵, tant des produits de première nécessité que des logements ou du foncier. Les conflits se sont multipliés autour des conditions d'indemnisation¹³⁶, en particulier pour les foyers ne disposant que de droits fonciers coutumiers ou collectifs. Mais comme le souligne Caroline Seagle, « *la compensation monétaire ne peut remplacer la valeur du travail* »¹³⁷ et la question de l'accès aux ressources et à la terre ne se règle pas par une indemnisation.

La question de la « préservation » de la biodiversité, particulièrement exceptionnelle dans cette zone littorale, est un axe central dans la stratégie de communication de QMM/Rio Tinto. L'entreprise a financé des travaux de recherche et construit des partenariats avec le Kew Botanical Gardens de Londres, l'organisation internationale Birdlife ou l'Université de Madagascar. Elle s'est engagée à des travaux de réhabilitation sur le site, après extraction, et finance 620 hectares d'aires protégées sur l'emprise du périmètre minier ou à proximité... dont l'accès est limité pour les populations locales¹³⁸. Dans ses déclarations, Rio Tinto affirme « *que la conservation et la gestion responsable de la biodiversité sont d'importantes questions commerciales et sociétales. Notre objectif est d'exercer un impact positif net sur la biodiversité* »¹³⁹. Pour cela, l'entreprise ne manque pas une occasion de souligner que les écosystèmes détruits par l'extraction étaient de toute façon condamnés par les prélèvements pour bois de chauffe et les cultures sur brûlis. Curieuse acrobatie sémantique, qui transforme un industriel détruisant 6 000 hectares de rares forêts littorales en champion de la conservation de la biodiversité... et fait des populations locales les principaux coupables d'une gestion « non durable » du patrimoine forestier¹⁴¹ !

En matière de communication, Rio Tinto est aussi à l'offensive sur les questions de transparence financière. L'entreprise a volontairement adhéré à l'Initiative malgache pour la transparence des industries extractives (ITIE) et publie chaque année ses versements aux pouvoirs publics malgaches. En 2011, elle déclare ainsi 5,4 millions d'US\$ d'impôts et taxes (3,1 millions en 2010)¹⁴², pour une valeur d'exportation de produits miniers qui atteint les 77 millions d'US\$. Mais la transparence s'arrête ici aux portes de l'entreprise et rien ne filtre sur les profits attendus par la multinationale. Quel sera son bénéfice cumulé sur 40 ans d'exploitation, alors que la production annuelle de 2011 est tout juste à la moitié de l'objectif que s'est fixé l'entreprise ? Les prix de l'ilménite flambent sur les marchés¹⁴³ et, selon le groupe, la demande de bioxyde de titane devrait excéder l'offre mondiale dès 2013¹⁴⁴. Sans attendre cette perspective, le bénéfice avant impôt (EBITDA) de Rio Tinto Fer & Titane, la maison mère de QMM, a progressé de 35% en 2011, à 345 millions d'US\$¹⁴⁵...

¹³⁵ « Les prix des denrées flambent », *All Africa*, 16 octobre 2008.

¹³⁶ Voir notamment : « Tension à Tolagnaro, capitale de la région Anosy », *All Africa*, 3 décembre 2008 « QMM de nouveau contesté », *All Africa*, 9 janvier 2009 ; « QMM confronté à des contestations », *All Africa*, 2 décembre 2009 ; « Des paysans d'Andrakara ont de nouveau haussé le ton », *All Africa*, 19 janvier 2010.

¹³⁷ Caroline Seagle, 2012, Op. cit., p. 457.

¹³⁸ Ibid.

¹³⁹ Rio Tinto, « Déclaration de principe en matière de biodiversité », in Rio Tinto et la biodiversité : obtenir des résultats sur le terrain, 2008, p. 4 (http://www.riotinto.com/documents/ReportsPublications/RTBiodiversitystrategyfinal_French.pdf).

¹⁴¹ Caroline Seagle, 2012, Op. cit.

¹⁴² Rio Tinto / QIT Madagascar Minerals SA, *Développement durable*, rapports 2010 et 2011. Ces chiffres de versements à l'Etat malgache incluent d'ensemble des impôts et taxes, y compris les impôts sur les revenus salariaux et assimilés de ses employés (1,6 millions d'US\$) ou la TVA sur facturation des clients du port d'Ehoala.

¹⁴³ La tonne d'ilménite se négociait début 2012 entre 250 et 350 \$, contre 120 à 140 \$ un an plus tôt : « Rio Tinto acquies BHP stake in Richards Bay Minerals », *Industrial Minerals (IM)*, 28 février 2012

¹⁴⁴ Rio Tinto Fer et Titane, *Rapport de développement durable 2010* (<http://www.riotinto.com/documents/RioTintoFeretTitane2010SDreport.pdf>).

¹⁴⁵ « Rio Tinto acquies BHP stake in Richards Bay Minerals », *Industrial Minerals (IM)*, 28 février 2012.

Encadré : Principaux avantages fiscaux dont bénéficie QMM/Rio Tinto pour l'exploitation de l'ilménite

La société QMM/Rio Tinto a engagé son projet avant l'adoption du nouveau code minier. Elle bénéficie d'une « convention d'établissement », dérogoire au droit fiscal et douanier général, ratifiée par l'assemblée nationale malgache en janvier 1998. Cette convention lui garantit, pendant 25 années d'exploitation à compter du 1^{er} août 2006, une stabilité fiscale et juridique, c'est à dire que toute nouvelle disposition législative créant de nouvelle obligation ou tout nouvel impôt décidé par les autorités malgaches ne lui est pas applicable.

Les principaux avantages dont bénéficie QMM/Rio Tinto au titre de cette convention :

- Exonération de l'impôt sur les revenus des sociétés pendant les 5 premières années d'exploitation, 10% de la 6^e à la 10^e année d'exploitation, 15% au delà de la 10^e année jusqu'à expiration du régime fiscal privilégié
- Exonération des intérêts des emprunts contractés pour la réalisation du projet
- Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM) au taux de 10% sur les dividendes versées aux actionnaires étrangers
- Exonération de TVA pour les achats et importations réalisées à l'occasion de la phase de construction
- Exonération de TVA sur les ventes de minéraux à l'exportation

4. Exploitation minière et risques industriels : le « Projet Ambatovy » soutenu par l'Union européenne

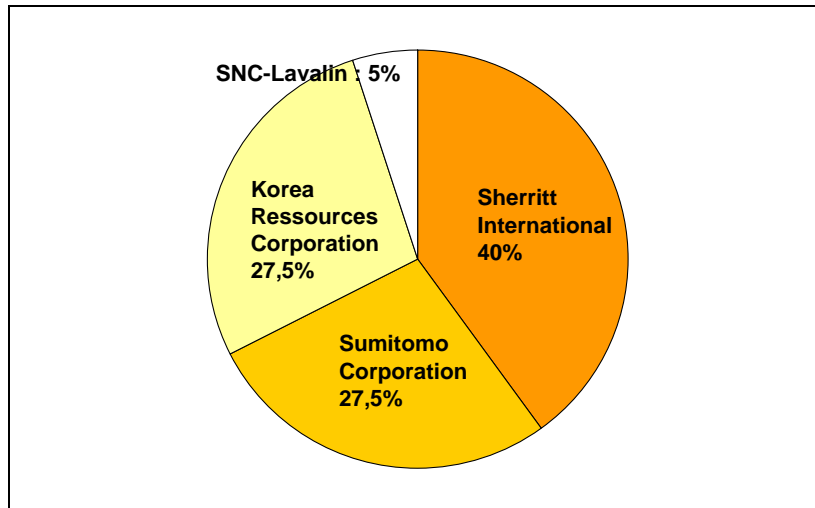
Empruntant son nom à une localité située à proximité de la petite ville de Moramanga, à une centaine de kilomètres à l'est d'Antananarivo, « Ambatovy » est un projet géant d'extraction de nickel et de cobalt. Le gisement est considéré de « classe mondiale » et pourrait bientôt devenir l'une des plus importantes mines de nickel latéritique de la planète. La phase d'exploitation est prévue pour durer vingt-sept ans, avec une production annuelle de 60 000 tonnes de nickel affiné, de 5 600 tonnes de cobalt et de 210 000 tonnes de sulfate d'ammonium, utilisé comme engrais¹⁴⁶.

Le gisement fut découvert en 1960 par le Service géologique malgache. Différentes compagnies se sont succédé pour travailler sur l'évaluation de son potentiel jusqu'à ce qu'en 2005 la société minière canadienne Dynatec rachète les droits d'exploration et forme une joint-venture avec le conglomérat japonais Sumitomo Corporation, l'entreprise publique coréenne Korea Resources Corporation (KORES) et la société d'ingénierie canadienne SNC-Lavalin. En 2006, le consortium obtient le permis d'exploitation d'Ambatovy pour quarante ans. En 2007, la compagnie minière canadienne Sherritt International rachète Dynatec et prend la direction du projet. Les deux sociétés de droit local, Ambatovy Minerals S.A. (AMSA), qui se charge de l'extraction minière, et Dynatec Minerals S.A. (DMSA), qui assure le raffinage du minerai, ont été les premières entreprises agréées au titre de la Loi

¹⁴⁶ Ambatovy, *Soutenir le développement et la croissance à Madagascar*, juin 2011, p. 5 (<http://www.ambatovy.com/docs/wp-content/uploads/AmbatovyMagFrench2011.pdf>).

sur les grands investissements miniers (LGIM)¹⁴⁷. Ambatovy a obtenu son autorisation d'exploitation en septembre 2012.

Actionnariat de la joint-venture Ambatovy



Avec un coût de construction estimé à environ 5,5 milliards d'US\$¹⁴⁸, le projet Ambatovy représente le plus important investissement étranger jamais réalisé dans la Grande Île et l'un des plus grands projets miniers d'Afrique sub-saharienne. Il a vu le jour grâce au soutien de nombreuses institutions financières publiques, notamment de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui a cru bon devoir y investir 260 millions d'euros (voir encadré, p.50).

Une fois extrait de la mine à ciel ouvert située à une quinzaine de kilomètres de Moramanga, le minerai est transporté sous la forme d'une épaisse boue latéritique par *pipeline* jusqu'à Toamasina, la principale ville portuaire de la côte est de Madagascar. C'est là que sont installées les différentes infrastructures qui permettent le traitement du minerai : usine de lixiviation à l'acide sous pression qui sépare les métaux du minerai, raffinerie pour traiter et produire nickel cobalt purs, usines auxiliaires (production d'acide sulfurique, usine de chaux, etc.) et parc à résidu.

Les populations environnantes sont lourdement affectées par le projet dans leurs modes de vie et de subsistance traditionnels. A Toamasina, l'installation de l'usine et du parc à résidus a provoqué le déplacement de dizaines de familles « relocalisées » dans deux villages construits par l'entreprise, Vohitrambato et Marovato. Les plaintes se multiplient sur les conditions d'indemnisation des riverains de la mine ayant subi un préjudice (destruction de rizières, glissements de terrains, etc.)¹⁴⁹. Des associations locales dénoncent l'utilisation massive de pesticides sur le site de Toamasina et ses conséquences sur la santé des populations ainsi que sur l'activité des apiculteurs et des producteurs de fruits¹⁵⁰.

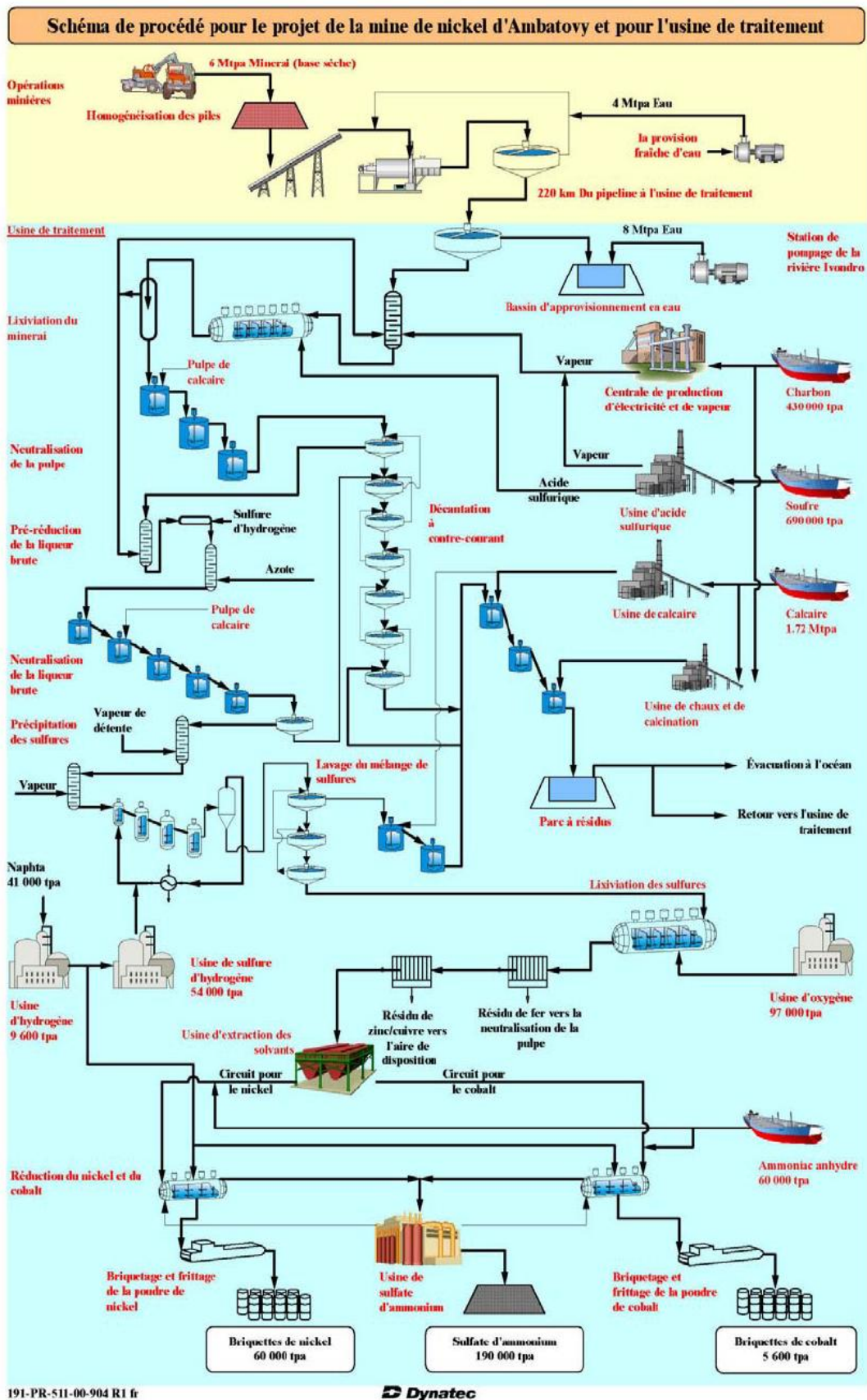
¹⁴⁷ Décret n° 2007-093 du 12 février 2007.

¹⁴⁸ Ambatovy, *Soutenir le développement et la croissance à Madagascar*, juin 2011, p. 5.

¹⁴⁹ http://terresmalgaches.info/IMG/pdf/Terres_volees.pdf.

¹⁵⁰ <http://mg.chm-cbd.net/news/lapiculture-de-la-region-atsinanana-menacee-par>.

Figure 1 : l'exploitation et la transformation du minerai du projet Ambatovy



Extrait du Projet Ambatovy, *Etude d'impact environnementale, projet Ambatovy – volume D, usine de traitement, addendum*, août 2006, p. 4

L'empreinte écologique du projet Ambatovy est considérable. La mine s'est installée dans une région de forte sensibilité écologique avec, selon les études d'Ambatovy¹⁵¹, de très nombreuses espèces animales ou végétales endémiques présentes sur les 1 300 ha de la zone d'extraction (gisements d'Ambatovy et d'Analamay). Plus d'une centaine d'espèces sont inscrites aux annexes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Près de 2 500 ha de terrains forestiers (dont des zones de forêt primaire) ont été affectées par la construction des 220 km de pipeline et par les infrastructures du projet, ou le seront par l'exploitation de la mine à ciel ouvert. Ambatovy estime à plus de 400 000 tonnes par an ses besoins annuels en charbon pour produire l'électricité et la chaleur nécessaire au traitement, auxquels s'ajoutent près de 100 000 litres/an de diesel pour l'alimentation des génératrices de la mine, station de pompage de la rivière Ivando, parc à résidus, etc.). Les émissions de gaz à effet de serre de l'usine de traitement et de la raffinerie ont été estimées à plus de 2 700 000 tonnes d'équivalents CO² par an en phase de production. A lui seul, le projet induirait pour Madagascar, une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de 0,6%¹⁵².

Les plus fortes inquiétudes concernent l'impact du projet sur la ressource en eau et les risques de pollution. Chaque année, ce sont 15 millions de mètres cubes d'eau qui doivent être pompés dans la rivière Mangoro pour l'alimentation du pipeline et 12 millions de mètres cubes dans la rivière Ivando pour le raffinage du minerai¹⁵³, soit un prélèvement annuel équivalent à la consommation domestique des ménages d'une ville malgache de près d'un million habitants¹⁵⁴ ! Le traitement du minerai produira environ 220 millions de tonnes de résidus au cours des vingt-sept années de vie du projet¹⁵⁵. Ils seront stockés dans un immense parc de 750 ha, installé dans une vallée au sud-ouest de Toamasina. Ces boues acides, neutralisées avec du calcaire, sont potentiellement polluées (manganèse, cuivre, zinc, sulfate, etc.)¹⁵⁶ et présentent un risque pour les eaux souterraines et de surface environnantes en cas de débordement. Si les matières résiduelles solides doivent rester stockées dans le parc, la plus grande partie des eaux excédentaires sera rejetée dans l'Océan. L'étude d'impact réalisée et diffusée par Ambatovy reconnaît que ce rejet continu de grands volumes d'effluents élèvera de façon significative la teneur des eaux en certains minéraux mais compte sur la dilution naturelle pour en atténuer les effets.

Le traitement et le raffinage du minerai est complexe (voir le schéma de l'exploitation, figure 1 p.46) et utilise massivement les intrants chimiques : acide à haute température pour dissoudre le nickel et le cobalt, sulfure d'hydrogène pour précipiter les concentrés de métaux, sulfate d'ammonium et ammoniac pour la réduction par hydrogène, etc. En phase d'exploitation, les émissions dans l'atmosphère de dioxyde de soufre (SO²), de dioxyde d'azote (NO²), d'ammoniaque (NH³), de particules fines, de poussières ou d'hydrogène sulfuré (H₂S) seront tout à fait significatives. Le stockage de grands volumes de produits chimiques constitue un risque pour l'environnement et les travailleurs du site. L'étude d'impact, plutôt soignée – au regard des standards malgaches – sur les aspects touchant à la biodiversité, est en revanche particulièrement succincte pour la raffinerie. Non prévue dans le projet initial, cette dernière n'est l'objet que d'une courte étude additionnelle de 18

¹⁵¹ Faute d'expertise indépendante et publique, l'Etude d'impact environnementale menée par Ambatovy reste la principale source d'information pour le citoyen ou le chercheur qui s'intéresse aux conséquences sociales et environnementales du projet. Cf. Résumé de l'Etude d'impact environnementale, projet Ambatovy, avril 2006 (<http://www.ambatovyfiles.net/files/ESIA/Volume%20A%20français.zip>).

¹⁵² Etude d'impact environnementale, projet Ambatovy – volume D, usine de traitement, addendum, août 2006, p. 13-14 (<http://www.sherritt.com/getattachment/7954b6d6-1098-4f0a-8ce9-dca23b74eaf6/Process-Plant-Addendum---French>).

¹⁵³ Ambatovy, *Rapport de développement durable 2010*, p. 24.

¹⁵⁴ M.M. Mekonnen, A.Y. Hoekstra, National water footprint accounts: the green, blue and grey water footprint of production and consumption, Value of Water Research Report Series N° 50, UNESCO-IHE, 2011.

¹⁵⁵ Résumé de l'Etude d'impact environnementale, projet Ambatovy, avril 2006, p. 43

¹⁵⁶ Ibid., p. 38 à 50.

pages¹⁵⁷ alors que ce type d'installation industrielle, présentant des risques d'accident de première gravité, serait sans doute classée « Séveso » sur le territoire de l'Union européenne.

De fait, les risques d'accidents industriels sont manifestement sous-évalués. Le rapport de développement durable d'Ambatovy pour 2010 signale deux incidents environnementaux « majeurs » nécessitant une décontamination (déversements supérieurs à 100 l)¹⁵⁸, sans en préciser la nature. En 2012, les essais réalisés au sein de l'usine de traitement en vue de la production ont occasionné des fuites de dioxyde de soufre à au moins quatre reprises, les 26 février, 8 et 13 mars¹⁵⁹. Suite à ces émanations, plusieurs dizaines de personnes ont rencontré des problèmes respiratoires et le gouvernement s'inquiète des risques de pollution du fleuve Ranomainty, qui alimente Toamasina en eau potable¹⁶⁰.

Aujourd'hui, les doutes quant au respect par Ambatovy de ses engagements sont tels que l'autorisation d'opérer, délivrée en septembre 2012 par les autorités malgaches, n'est valable que pour six mois, période pendant laquelle un audit technique, environnemental et financier doit être réalisé par un cabinet international¹⁶¹. Cette autorisation temporaire s'accompagne d'une caution de 50 millions d'US\$ pour la « restauration environnementale » d'éventuels dommages¹⁶².

**Tableau 5 : Financement du projet Ambatovy
par des institutions financières publiques (montant des prêts en millions
d'US\$)¹⁶³**

Banque Africaine de Développement	150
Banque Européenne d'Investissement	300
Export Development Canada	300
Export-Import Bank of Korea	650
Japan Bank for International Cooperation	700
Total	2 100

¹⁵⁷ *Etude d'impact environnementale, projet Ambatovy – volume D, usine de traitement, addendum*, août 2006, p. 13-14 (<http://www.sherritt.com/getattachment/7954b6d6-1098-4f0a-8ce9-dca23b74eaf6/Process-Plant-Addendum---French>).

¹⁵⁸ Ambatovy, Rapport de développement durable 2010, p. 27.

¹⁵⁹ Voir notamment <http://terresmalgaches.info/spip.php?article49>, <http://www.lexpressmada.com/5173/ambatovy-madagascar/32771-du-gaz-sulfureux-dans-l-air.html> ou <http://www.tananews.com/2012/03/malagasy-tetikasa-ambatovy-raikitra-indray-ny-fitokonana/>.

¹⁶⁰ Conseil des ministres du 4 avril 2012 (<http://www.madagascar-presidency.gov.mg/communiqu/>).

¹⁶¹ « Madagascar : feu vert du gouvernement pour Ambatovy », *Jeune Afrique*, 14 septembre 2012 (<http://economie.jeuneafrique.com/regions/afrique-subsaharienne/12604-madagascar-feu-vert-du-gouvernement-pour-ambatovy.html>).

¹⁶² Ambatovy, *Communiqué sur l'obtention du permis d'opérer*, 14 septembre 2012.

¹⁶³ African Union Commission, UN Economic Commission for Africa, *Exploiting Natural Resources for Financing Infrastructure Development : Policy Options for Africa*, AU Conference of Ministers responsible for Mineral Resources Development, second ordinary session, Addis Ababa, 12-16 décembre 2011

Encadré : Banque européenne d'investissement et secteur minier en Afrique : lutte contre la pauvreté ou soutien aux multinationales européennes ?

Dans le tour de table des « prêteurs » du projet Ambatovy, on retrouve plusieurs institutions bancaires privées¹⁶⁴, dont trois grandes banques françaises : la BNP Paribas, la Société Générale et le Crédit Agricole qui ont chacune financé le projet à hauteur de 40 millions d'US\$¹⁶⁵, mais aussi et surtout des institutions financières publiques comme la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) ou la Banque européenne d'investissement (BEI) et des agences publiques de garantie des exportations comme celles du Canada ou de la Corée du Sud.

Instituée en 1958 par le Traité de Rome, la Banque européenne d'investissement est l'institution financière de l'Union européenne, et a pour actionnaires ses Etats membres. Son activité de prêts s'est peu à peu étendue à des projets hors UE. Lorsqu'elle intervient dans les pays d'Afrique, des Caraïbes ou du Pacifique (pays ACP), Banque européenne d'investissement agit sur mandat des accords de Cotonou dont la priorité sont la réduction de la pauvreté, le développement durable et l'intégration progressive de ces Etats dans l'économie mondiale. Mais dans ces régions, une part importante de ses prêts est accordée au secteur des mines. Elle a ainsi consacré, entre 2000 et 2012, près de 700 millions d'euros d'investissement dans des projets miniers africains (10% du total de ses engagements dans la zone ACP), contre 633 millions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et... aucun prêt aux secteurs vitaux de l'éducation et de la santé¹⁶⁶.

Le prêt de 260 millions d'euros accordé en 2007 par la BEI à Ambatovy est, de loin, le plus important financement de la banque publique à un projet dans la zone ACP, tous secteurs d'intervention confondus. Il représente à lui seul près de 24% du total des engagements de la BEI entre 2000 et 2012 dans le secteur industriel de ces régions du monde.

Pour Ambatovy comme dans presque tous les cas d'appui au secteur minier, les financements de la BEI vont à des filiales de grandes entreprises du Nord. En quoi les mines, qui profitent avant tout à des multinationales occidentales et détruisent l'environnement répondent-elle à un objectif de développement ? Les normes environnementales ou sociales de la BEI ne lui permettent pas d'évaluer correctement les impacts des projets : elle les semble les approuver sur la seule base de leur rentabilité. Est-ce l'approche que l'on est en droit d'attendre de la banque publique de l'Union européenne ? De fait, la BEI est devenue le bras armé de la Commission européenne en matière de sécurisation de l'approvisionnement de l'Union en énergie¹⁶⁷ et en matières premières¹⁶⁸.

¹⁶⁴ Sumitomo Mitsui Banking Corporation, Bank of Tokyo Mitsubishi UFJ, Mizuho Corporate Bank, ING Bank N.V., Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Shinhan Bank, Woori Bank.

¹⁶⁵ Etude commissionnée par les Amis de la Terre et réalisée par l'organisme Profundo (Pays-Bas) en octobre 2012.

¹⁶⁶ Calculs d'après la base de données des prêts signés par la BEI (<http://www.eib.org/projects/loans/list/index.htm>).

¹⁶⁷ Voir notamment la vidéo d'animation réalisée par les Amis de la Terre et leurs partenaires européens : « La stratégie de sécurité énergétique de l'Europe n'est pas un jeu d'enfant » et le rapport de CRBM, *Beyond our borders : A critique of the external dimension of the EU energy policy and its financing mechanisms*, janvier 2012 (<http://www.amisdelaterre.org/La-strategie-de-securite.html>).

¹⁶⁸ Aitec et Une seule planète, *Ressources naturelles : mettre l'Union européenne et sa politique commerciale sur les matières premières hors d'état de nuire*, février 2011 (<http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/AITEC-OE-BAT-BD.pdf>).

Pour toutes ces raisons, les Amis de la Terre ont lancé en 2007 la campagne « L'Europe mine l'Afrique »¹⁶⁹. Avec leurs partenaires européens¹⁷⁰, ils demandent à la Banque européenne d'investissement de s'abstenir de financer tout projet minier tant qu'elle n'a pas profondément réformé ses pratiques. Suite à cette campagne, et notamment aux scandales révélés par les Amis de la Terre concernant le projet Mopani en Zambie¹⁷¹, cette demande de moratoire a été reprise en mai 2011 par plus de 50 députés européens, dans une lettre ouverte à la Commission et la Présidence de l'Union Européenne¹⁷².

¹⁶⁹ Plus d'information sur cette campagne sur le site des Amis de la Terre : <http://www.amidelaterre.org/Banque-europeenne-d-investissement,592.html>"

¹⁷⁰ Voir notamment le site de la coalition Counter Balance (<http://www.counterbalance-eib.org/>) et le rapport des Amis de la Terre, *Banque européenne d'investissement : six ans de financement du pillage minier en Afrique*, novembre 2007 : <http://www.amidelaterre.org/Banque-europeenne-d-investissement,591.html>

¹⁷¹ Voir notamment le rapport des Amis de la Terre, Counter Balance et Centre for Trade and Policy Development, *Projet Mopani (Zambie) : l'Europe au cœur d'un scandale minier* décembre 2010 (<http://www.amidelaterre.org/Projet-Mopani-Zambie-l-Europe-au.html>), et le documentaire des journalistes Alice Odier et Audrey Galley, *Zambie : A qui profite le cuivre ?* (Prix Albert Londres en mai 2012 : <http://www.amidelaterre.org/Le-film-Zambie-a-qui-profite-le.html>)

¹⁷² Pour plus de détails, voir la lettre ouverte des députés européens, ainsi que le communiqué de presse des Amis de la Terre : <http://www.amidelaterre.org/Scandale-Glencore-Mopani-plus-de.html>

Conclusion

La présence d'importantes sources de pétrole, de nombreux minerais, ainsi que le cadre législatif favorable aux investisseurs étrangers font de Madagascar une cible privilégiée des compagnies minières et pétrolières avides de nouveaux gisements à exploiter.

Pour ce pays fragilisé économiquement et politiquement, les grands projets miniers et pétroliers, vus comme une aubaine par les autorités nationales et locales, représentent en réalité une véritable menace à la fois pour les populations, déjà vulnérables, et pour l'environnement de l'île dont la biodiversité si riche et unique nécessite d'être préservée. En absence de mécanismes efficaces de redistribution des richesses, ces populations ne bénéficient même pas des maigres retombées économiques laissées à Madagascar par ces projets.

La Grande île n'est pas un cas isolé. Elle constitue un exemple particulièrement parlant et préoccupant des pratiques actuelles des multinationales pétrolières et minières dans les pays du Sud, et des conséquences des politiques publiques, notamment de l'Union européenne, qui encouragent cette course aux matières premières.

Le cas des industries extractives à Madagascar révèle ainsi un rapport de force complètement inégal entre les populations et les multinationales qui opèrent sans aucun contrôle de l'Etat et tirent d'immenses bénéfices. Il souligne également l'irresponsabilité d'acteurs publics importants, comme la BEI, qui apportent leur soutien à des projets qui ne permettent en aucun cas de contribuer à la diminution de la pauvreté.

Principales recommandations des Amis de la Terre

1. Aux pouvoirs publics français, européens et malgaches

Concernant les activités des multinationales européennes :

- Adopter des législations contraignantes imposant des responsabilités juridiques aux entreprises, qui s'appliquent aussi aux activités de leurs filiales à l'étranger. Ce cadre juridique doit s'aligner à minima sur les normes internationales tels que le cadre « Protéger, respecter, réparer », adopté par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies en juin 2010 et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales comme révisés en 2011.
- Imposer aux entreprises un *reporting* financier et extra-financier pays par pays, pour que les multinationales cessent de profiter des paradis réglementaires, fiscaux et judiciaires, qui facilitent leur main mise sur les biens naturels. Ce reporting doit comprendre des indicateurs précis, fiables, pertinents et comparables, en impliquant l'ensemble des parties prenantes. Ce dispositif, pour qu'il soit crédible, doit être assorti d'une vérification par des tiers indépendants et de sanctions.
- Garantir que les fonds publics ne soient ni à l'origine de violations des droits de l'Homme, ni des droits des travailleurs, ni de l'environnement, en rendant obligatoire la réalisation d'études d'impacts indépendantes concernant l'environnement et les droits de l'homme en amont du financement de projet.

Concernant les industries extractives :

- Garantir l'accès de tous à des informations complètes et compréhensibles concernant les projets miniers et pétroliers. Mettre en place des mécanismes de plaintes appropriés aux réalités locales.
- Respecter les droits des communautés, et leur place centrale dans les prises de décision concernant les biens naturels se trouvant sur leur territoire. Obtenir leur consentement libre, préalable et informé avant tout octroi de permis minier ou pétrolier
- Interdire les projets miniers et pétroliers dans les zones d'intérêt écologique officiellement protégées, les zones déclarées Patrimoine mondial de l'Humanité ou représentant un intérêt culturel ou religieux important, et les zones de conflits ou à risque de conflit imminent.
- Prendre en compte de manière spécifique, dans la réglementation française et européenne, les différents hydrocarbures « non conventionnels », en reconnaissant la haute intensité en carbone des carburants qui en sont issus. Ratifier sans plus tarder la proposition d'octobre 2011 de la Commission, relative à la mise en œuvre de la Directive sur la Qualité des Carburants 2009/30/EC.
- Adopter et mettre en œuvre, au niveau français et européen, des politiques ambitieuses et contraignantes pour mettre fin à la surconsommation de métaux et d'hydrocarbures, en favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique, ainsi que le recyclage, le réemploi et la réparation.
- Imposer à la Banque européenne d'investissements un moratoire sur le financement de projets miniers, prolongé jusqu'à ce qu'elle ait adopté l'intégralité des recommandations de la Revue des industries extractives et garantit que des mécanismes appropriés sont mis en place pour assurer leur application.

2. Aux compagnies extractives et aux banques privées

- Suspendre et arrêter d'investir dans les projets fossiles et miniers les plus controversés, notamment les projets d'exploitation de pétroles « non conventionnels » qui menacent la santé des populations, leurs moyens de

- subsistance, détruisent l'environnement et dont l'impact climatique est désastreux.
- Prendre des engagements ambitieux et planifiés d'investissements dans les énergies renouvelables propres, et les mettre en œuvre.